



Revue de Presse



Revue de Presse du 9 au 13 janvier 2017. Envoi 2

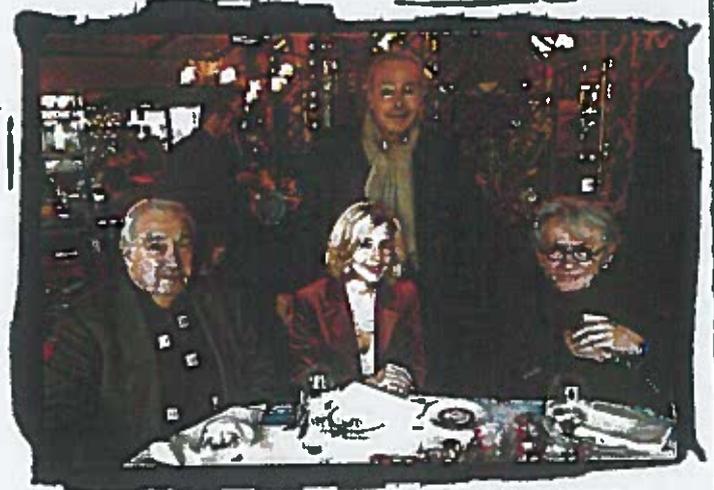


**Paul Werhms
À COUTEAUX
TIRÉS**

Pas de trêve de confiseurs. Pour ce début d'année, le monde politique en prend pour son grade durant ce déjeuner animé, où nos convives s'épanchent aussi sur des sujets d'ordre privé.

“Loi Travail : on est sur un recours juridique” Jean-Claude Mailly

Jean-Claude Mailly fait de Fillon sa tête de Turc : « S'il est élu président, il y aura un effet boomerang car il voudra passer en force pendant l'été. » Il est tout aussi critique à l'égard de François Hollande : « Il a fait du libéralisme économique, sans l'assumer et sans passer par le dialogue social. » Syndicaliste mais aussi membre du PS, Mailly ne dira pas pour qui il roule : « Le combat sur la loi Travail est loin d'être terminé. On est sur un recours juridique. Si c'est une loi de progrès social, pourquoi l'avoir fait passer par le 49-3 ? C'est à la fois contradictoire et incompatible. » Que pense-t-il de la classe politique ? « Mélenchon : un homme à fleur de peau ; Macron : s'il n'est ni de droite ni de gauche, où est-il ? Dans notre système, je trouve que ces primaires sont incongrues. » C'est décidé, après quatorze ans à la tête de FO, Mailly passera la main en 2018. Marcel Campion, le patron des forains, est en colère : « Je ne supporte plus ce monde politique, tous des conteurs d'histoires. Ils nous promettent le bonheur. On l'attend toujours. » L'homme est dans la tourmente : « On essaie de me faire passer pour un voyou qui ne paie pas ses impôts. Malgré l'autorisation de la Mairie de Paris, la protection des sites estime que la grande roue, place de la Concorde, est dans l'illégalité. Pas question de la déplacer ! Je dois faire face à neuf contrôles fiscaux. Au total, j'en ai eu cinquante et un. Je porte plainte pour harcèlement. » Wendy Bouchard, qui anime « Europe 1 week-end » de 6 heures à 9 heures, a pour habitude de toujours dire ce qu'elle a sur le cœur : « J'ai déjà cédé ma place à Jean-Michel Apathie, l'an dernier. Devrai-je la céder à Jean-Pierre Elkabbach ? Je suis heureuse sur Europe 1, mais il faut s'accrocher et épouser la stratégie des montagnes russes. » La jeune femme, nouveau visage de France 3, anime aux côtés de Dave « Même le dimanche ». « Il m'apporte beaucoup. Il est bienveillant, érudit, aussi drôle que grinçant. Mon rêve : participer à une télé audacieuse, à l'image de celle que nous offraient Maritie et Gilbert Carpentier. » Wendy mène une double vie : elle est aussi fermière à temps partiel dans le Tarn, entourée d'animaux. Et de nous quitter par ce souhait : « J'ai 36 ans. Il va peut-être falloir que je pense à créer une famille ! »



De g. à dr. : le porte-parole des forains, Marcel Campion ; la journaliste Wendy Bouchard ; et le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly.



Marcel Campion
Porte-parole
des forains

SON COUP DE GUEULE...

Il est inadmissible, intolérable et injuste qu'on ne puisse plus utiliser d'espèces. Le mot « cash » est synonyme de voyou. Au-dessus de 300 euros, on est considéré comme un délinquant.



Jean-Claude Mailly
Syndicaliste

LA QUESTION QUE VOUS AIMERIEZ POSER À...

François Mitterrand, ne regrettez-vous pas la manière dont s'est construite l'Europe, après la réunification de l'Allemagne ?



Wendy Bouchard
Journaliste

CE QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ DIRE...

J'ai fait la campagne de Philippe Séguin, candidat à la Mairie de Paris, en 2001. Après son échec, je l'ai vu pleurer dans son bureau. Je m'étais juré de ne plus être journaliste.

LES 3 PHRASES À TWEETER

- (1) «Le fond, c'est la forme qui remonte à la surface.» J.-C. Mailly
- (2) «L'étude du passé et la curiosité du présent donnent l'intelligence de l'avenir.» (Victor Hugo) W. Bouchard
- (3) «Nous, les forains, on fait de la résistance pour ne pas disparaître !» M. Campion

ÇA RESTE ENTRE NOUS

- Une nouvelle comédie musicale verra le jour en octobre au Palais des Sports, à Paris, Les Misérables à Jérusalem. La musique est signée Pascal Obispo, le livret et la mise en scène sont dirigés par Christophe Barratier.
- Nouvelle rumeur concernant Nicolas Sarkozy. L'ancien chef de l'État serait tenté par la Mairie de Paris, en 2020.

Les fonctionnaires devront patienter pour accéder pleinement au CPA

- Les agents publics devront attendre jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour accéder à la plate-forme numérique du compte personnel d'activité. Alors que le lancement du dispositif sera officialisé jeudi 12 janvier, l'ordonnance l'instituant dans la fonction publique ne verra le jour qu'au mois de février.

L'ordonnance portant création d'un compte personnel d'activité (CPA) pour les fonctionnaires se fait attendre. Objet de vives négociations entre le gouvernement et les syndicats, le texte, qui instituait au 1^{er} janvier 2017 un compte personnel de formation et d'engagement citoyen pour les agents publics, n'a toujours pas pointé le bout de son nez au Journal officiel.

Alors que le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, officialisera, jeudi 12 janvier, le lancement du compte personnel d'activité et de sa plate-forme numérique, les fonctionnaires, devront, à l'instar des salariés du secteur privé, patienter jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de ce service. Intitulé Moncompteactivite.gouv.fr, cet outil doit permettre aux titulaires d'un compte d'effectuer des recherches de formation ou encore de consulter les droits de leur compte personnel de formation.

Plafond de 150 heures

L'ordonnance relative à la fonction publique ne devrait, quant à elle, être publiée qu'au courant du mois de février, précise l'entourage de la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin. *"Les droits des fonctionnaires au titre du compte personnel de formation se cumulent toutefois au même titre que le reste des actifs"*, précise son cabinet.

Dans le fond, ce texte et notamment son volet formation, avec le compte personnel de formation (CPF), institue un droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires. Mobilisé à l'initiative de l'agent en vue de suivre des actions de formation *"pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle"*, ce compte est alimenté à hauteur de 24 heures maximum par année de travail. Et ce jusqu'à l'acquisition *"d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par année de travail, dans la limite d'un plafond de 150 heures"*, précisait le projet d'ordonnance.

Prise en compte des activités bénévoles

Le texte, ayant reçu l'aval du Conseil commun de la fonction publique le 6 décembre dernier, prévoyait également une série de dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail. Est notamment prévu de "*simplifier*" et "*d'améliorer*" l'accès au temps partiel thérapeutique dans les trois versants de la fonction publique ou encore la création d'un congé de reclassement d'une durée maximale d'un an.]

La création d'un compte d'engagement citoyen était aussi à l'ordre du jour du projet d'ordonnance. Ce dernier recensait les activités bénévoles ou de volontariat des fonctionnaires et leur permettait d'acquérir des heures inscrites sur le CPF. Les heures acquises grâce à ces activités ne pourront néanmoins pas excéder le nombre de 20 et ce au titre d'une même année civile et d'une même catégorie d'activités bénévoles ou volontaires.

Bastien Scordia

Emmanuel Grégoire : “Les employeurs publics sont très en retard sur le droit à la déconnexion”

- **Obligatoire pour les entreprises privées de plus de 50 salariés, le droit à la déconnexion – et de ne plus répondre aux mails et appels en dehors des heures de travail – fait son entrée à la ville de Paris. Depuis fin 2016, son administration s’est dotée d’un “Mode d’emploi et de la déconnexion” et a instauré des règles de bonnes pratiques pour ses quelque 50 000 agents. L’occasion pour l’adjoint aux ressources humaines de la maire de Paris, Emmanuel Grégoire, de revenir sur les enjeux de cette démarche.**

Alors que la loi impose, depuis le 1^{er} janvier aux employeurs privés de réguler l’usage des SMS et des courriels en dehors des heures de travail, la ville de Paris a décidé d’instaurer des règles de “bonnes pratiques” pour ses agents. Pourquoi ?

En matière de droit à la déconnexion, je regrette que les collectivités territoriales et les employeurs publics soient très en retard par rapport à ce que l’on exige des employeurs. Chacun connaît les bénéfices et aussi les errements liés à l’utilisation des outils numériques. Ce sont de véritables leviers de productivité dans la vie professionnelle, mais ils empiètent trop sur la vie personnelle des agents. Ce déséquilibre est malsain autant pour la qualité de leur vie privée que pour la qualité de vie au travail. Il faut donc savoir comment les utiliser et s’en déconnecter. Le “Mode d’emploi de la déconnexion” qui a été présenté aux organisations syndicales en novembre dernier a pour vocation de définir de bonnes pratiques d’usage (choix du mode de communication, plages horaires d’envoi des mails, structuration des messages...) et d’établir *in fine* un référentiel de droits en faveur des agents publics. Le code du travail prévoit déjà que la vie professionnelle ne doit pas empiéter sur la vie personnelle et des éléments de jurisprudence ont rendu ce principe assez robuste. Ce n’est donc pas seulement un sujet juridique, mais aussi et surtout un sujet pratique.

Comment allez-vous instaurer ce droit à la déconnexion ?

Dans la pratique, nous allons mener une campagne de sensibilisation et de formation, aussi bien en direction des agents que des personnels encadrants. Il faudra ensuite explorer des pistes technologiques pour rendre concrètement possible cette déconnexion. Nous avons réalisé un *benchmark [banc d’essai, ndlr]* des différentes pratiques mises en place dans des grandes entreprises privées, implantées notamment à l’international. Outre la démarche “trash” de destruction des

mails reçus en période de vacances, des pistes assez souples existent, telle que la non-délivrance des mails à partir d'une certaine heure en soirée, ces derniers étant ensuite reçus le lendemain. La déconnexion sur le temps de travail est aussi un concept très intéressant, puisque l'usage des smartphones ou la consultation des e-mails fragmentent le temps de travail. Une demi-journée par semaine par exemple, les agents pourraient vraiment se déconnecter, ne pas recevoir de mail et se consacrer pleinement à leurs dossiers, réunions...

Quelles sont les limites de cette démarche ?

La principale difficulté réside dans l'exigence de la continuité du service public, notamment en période de gestion de crise. Nous ne pouvons pas le mettre en péril à cause du droit à la déconnexion. La réflexion sur ce sujet va prendre un peu de temps. Nous avons tous le droit d'être déconnectés, mais le jour où il se passe quelque chose, il ne faut pas que nous le soyons tous.

La ville de Paris a également décidé d'expérimenter l'usage du télétravail, avec un objectif, à l'horizon 2020, de 1 500 agents travaillant en partie de chez eux. En quoi cet usage modifie-t-il l'organisation du travail au sein de votre administration ?

Outre l'économie du temps de transport pour les agents de la ville de Paris – certains habitent à plus de 100 kilomètres – et la réduction de l'empreinte environnementale, le télétravail est un très puissant levier de changement des méthodes de management. Le fait qu'un agent soit à l'extérieur oblige à repenser le jugement de la qualité du travail effectué. La relation de confiance entre le manager et son subordonné évolue également. Pour que cela fonctionne, deux méthodes existent : soit la méthode industrielle, avec des télécentres chargés de mesurer la productivité des agents, soit celle du management sur objectif, cette dernière reposant moins sur du quantitatif. Les managers et les agents sont appelés à faire un effort, à se faire mutuellement confiance, à se réunir plus souvent, mais aussi à déléguer. Ce qui n'est pas totalement dans l'ADN de l'administration française...

Bastien Scordia

Une loi réduit le nombre d'autorités administratives indépendantes

Les sénateurs ont adopté, le 10 janvier en dernière lecture, une proposition de loi réduisant à 26 – au lieu de 42 auparavant – le nombre des autorités administratives indépendantes. Le contrôle de ces autorités va également être renforcé.

Un an après le début de la discussion, le Parlement a définitivement adopté, le 10 janvier, la proposition de loi sénatoriale limitant à 26, au lieu de 42 auparavant, le nombre des autorités administratives indépendantes (AAI). Le Sénat a voté à l'unanimité en faveur du texte, qui lui revenait de l'Assemblée nationale en troisième lecture. Cette proposition de loi faisait suite à la commission d'enquête sénatoriale sur le bilan et le contrôle de ces autorités, présidée par Jacques Mézard (RDSE, à majorité PRG), qui avait formulé des propositions afin d'en limiter le nombre et d'en assurer un meilleur contrôle.

Le texte réserve au législateur la compétence de créer et qualifier les AAI et API (autorités publiques indépendantes), ainsi que de fixer leur régime juridique. Il consacre aussi les garanties d'indépendance des autorités et de leurs membres et renforce les modalités du contrôle parlementaire. *“Nous avons trouvé avec l'Assemblée nationale de nombreux accords sur les règles de fonctionnement et d'indépendance de leurs membres”*, a souligné Jacques Mézard : leurs mandats seront ainsi irrévocables, non renouvelables sauf exception et le cumul de fonctions, encadré. Il a noté *“que les deux tiers des autorités administratives indépendantes sont présidées par des membres du Conseil d'État restés en exercice”*.

Schéma pluriannuel d'optimisation des dépenses

De son côté Marie-Hélène des Esgaulx (Les Républicains) a souligné que *“les 42 autorités administratives indépendantes sont devenues 26, en s'appuyant sur l'identification de pouvoirs de décision ou de sanction effectifs”*. Initialement, le Sénat voulait retirer l'Hadopi de cette liste, mais l'Assemblée l'a rétablie. Pour François Bonhomme (LR), *“il convenait d'éviter de faire des AAI un quatrième pouvoir, en renforçant leur contrôle en amont et en aval, afin d'asseoir davantage leur légitimité”*.

Toute autorité administrative indépendante ou autorité publique indépendante devra adresser chaque année au gouvernement et au Parlement un rapport d'activité rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens. Ce rapport comportera un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses, qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des

mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Le rapport d'activité sera rendu public.

Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification, a pour sa part regretté *"les règles d'incompatibilité avec les fonctions professionnelles dans des secteurs où une haute expertise est nécessaire"*. *"De même, certains organismes auraient pu légitimement être intégrés dans la liste des AAI"*, a-t-il jugé.

Pierre Laberrondo avec AFP

Compte personnel d'activité : tous vos droits en un clic

Mesure phare de la loi Travail, le CPA est lancé aujourd'hui. Chaque actif peut désormais créer son compte en ligne et gérer l'ensemble de ses droits.

PAR CATHERINE GASTÉ

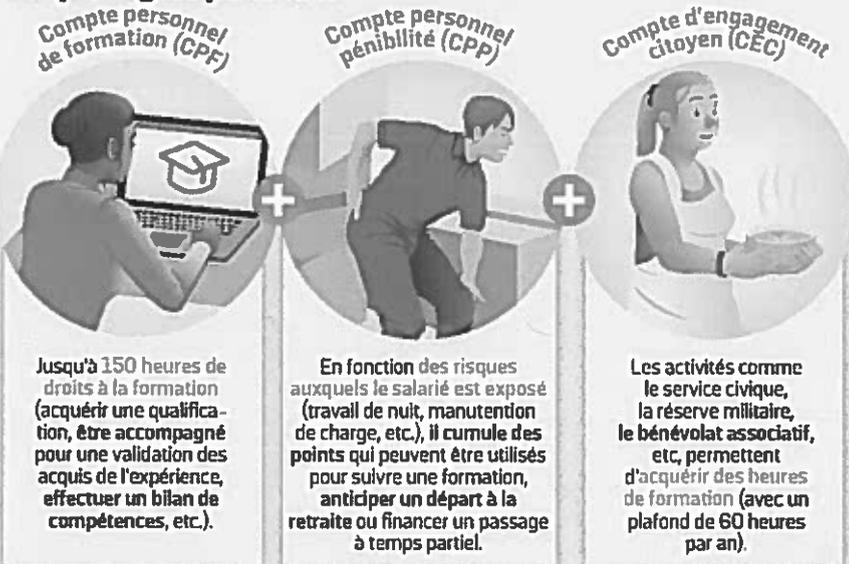
C'EST LE SAC à dos social du XXI^e siècle. En ces temps où les parcours sur le marché du travail sont de plus en plus heurtés, les salariés, apprentis, travailleurs handicapés, chômeurs, agents du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants pourront emmener avec eux le compte personnel d'activité (CPA) tout au long de leur vie professionnelle. Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, et Myriam El Khomri, ministre du Travail, donnent aujourd'hui le top départ de cet outil social « révolutionnaire ».

FLEXISÉCURITÉ À LA FRANÇAISE

Créé par la loi Travail, il est censé donner de la chair à un très vieux sujet : le portage des droits. Grosse pierre à l'édifice d'une flexisécurité à la française chère à François Hollande. « Une réforme majeure. C'est peut-être même la réforme la plus importante du quinquennat », s'est d'ailleurs gratifié le président de la République en présentant ses vœux aux partenaires sociaux.

De quoi s'agit-il ? Le compte personnel d'activité (CPA) va regrouper le compte personnel de formation (CPF), le compte prévention pénibilité (CPP) et le compte d'engagement citoyen (CEC). Une première étape,

Ce que regroupe le CPA



Source : Moncompteact.vitegouv.fr

L'INFOGRAPHIE

d'autres droits pourraient être rattachés à l'avenir, comme le chômage (des discussions doivent commencer en février avec les partenaires sociaux). « Il y aura de nouvelles étapes, encore, pour son financement, pour intégrer éventuellement le compte épargne temps, l'épargne salariale », promet le chef de l'Etat.

Pourtant, selon plusieurs syndicats, les organisations patronales, toujours rétives, pourraient bloquer les discussions jusqu'à l'élection présidentielle,

400

Le nombre maximum d'heures de formation possibles pour des personnes sans qualification.

dans l'espoir que la nouvelle majorité fasse machine arrière. Sur Internet, chaque « actif », à partir de 16 ans (voire 15 pour les jeunes en contrat d'apprentissage), peut créer son CPA sur un portail numérique (www.gouvernement.fr/compte-personnel-activite-cpa) et gérer ainsi ses droits. Le titulaire du compte pourra aussi y consulter son bulletin de paie si son employeur a opté pour la dématérialisation. D'autres services y sont proposés, comme l'accompagne-

ment à la création d'entreprise ou un bilan de compétences. Les indépendants et les fonctionnaires seront concernés à partir de 2018. Et les 15 % Français qui ne sont pas murrisés ? « Ils pourront consulter leur compte à la CAF ou à l'emploi », répond Matignon.

Le CPA a été enrichi de droits supplémentaires à la formation pour les personnes sans qualification : leur plafond d'heures est porté à 400 heures, au lieu de 150 pour les autres. Le compte engagement citoyen rapportera aussi 20 heures de formation supplémentaires aux responsables associatifs bénévoles, jeunes en service civique et maîtres d'apprentissage. « C'est à la fois un levier d'émancipation individuelle et un moyen de corriger des irrégularités. Pour les décrocheurs les moins qualifiés, c'est un droit à la nouvelle chance », affirme Myriam El Khomri, précisant que « dès que les personnes mobiliseront leur compte, les droits seront financés ».

C'est une « coquille vide » dénonce pourtant la CGT, le collectif Génération précaire qui en espérait beaucoup pour les jeunes, la taxe de « raté ». Face aux critiques, le gouvernement dit assumer que ce dispositif en soit encore à ses balbutiements. « Le chemin est long, mais il est enclenché de manière irréversible », juge Matignon.

Le compte personnel d'activité est opérationnel

SOCIAL

Les salariés peuvent créer en ligne leur CPA depuis lundi.

Ce nouveau compte vise notamment à aider ceux qui le souhaitent à se réorienter professionnellement.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Il y a d'abord eu le DIF (droit individuel à la formation), puis le CPF (compte personnel de formation). Voici venu le CPA (compte personnel d'activité). Ce compte, dont le principe avait été acté dans la loi Rebsamen de 2015 et finalisé dans la loi El Khomri de 2016, vise à assurer la continuité des droits sociaux dans le contexte d'une vie professionnelle qui n'est plus aussi linéaire qu'avant, entre changement de statut et passage par la case chômage. Ayant vocation à dépasser les seules questions de droit à formation, il vient de prendre la forme d'un site Internet - moncompteactivite.gouv.fr - sur lequel chacun peut très simplement s'inscrire puisqu'il suffit pour cela de se munir de son numéro de Sécurité sociale. Sauf bug, cela prend deux minutes.

Depuis lundi, les salariés du privé y ont accès. C'est une question de

jours pour les fonctionnaires. Seuls les travailleurs indépendants devront patienter jusqu'au 1^{er} janvier 2018. L'innovation ne saute pas forcément aux yeux de celui qui a déjà pratiqué le compte personnel de formation. Bien sûr, le CPF, où sont créditées chaque année 20 heures de droit à formation, n'est pas le seul droit inscrit dans le compte d'activité, mais c'est celui qui va parler au plus grand nombre puisque, à terme, l'ensemble des actifs sera concerné avec l'intégration des indépendants dans un an.

Il y a aussi le compte personnel de pénibilité et le compte d'engagement citoyen. Mais si le premier concentre les critiques du patronat, il ne devrait concerner que 700.000 travailleurs. Quant au second, l'exigence d'être ainsi occupé au moins 200 heures par mois fait qu'il sera rarement mobilisé. Une partie des syndicats a aussi

Les postes occupés sont traduits en compétences, tout comme les différents métiers existants.

tenté de pousser à un élargissement immédiat aux comptes épargne temps et à l'épargne salariale lors de la finalisation du dispositif dans la loi travail mais sans succès.

Le CPA n'en est pas moins déjà une innovation qui pourrait donner des clefs aux travailleurs pour être les acteurs de leur vie professionnelle. Cela tient à un nouvel aspect développé sur le site lancé en début d'année beaucoup plus qualitatif que ne l'était celui du CPF. Tout salarié va en effet pouvoir étoffer le contenu informationnel de son compte personnel d'activité. Sachant qu'à chaque étape le site propose d'entrer en contact avec un « con-

seiller en évolution professionnelle », il lui est proposé en particulier de décrire son parcours professionnel. Les postes occupés sont traduits en compétences, tout comme les différents métiers existants. L'idée est de permettre à ceux qui veulent changer de métier de voir les compétences à acquérir mais aussi les formations qui pourraient le leur permettre. Avec même, à compter de fin janvier, un accès prévu aux organismes de formation recensés dans la base de données Datadock « prouvant » que les objectifs de la formation qu'ils dispensent sont bien identifiés.

Accès aux salariés du privé dans un an

Le site du CPA offre un nouveau service : la possibilité à celui qui le souhaite de lancer en un clic une demande de financement auprès de l'organisme de collecte des fonds de la formation professionnelle dont il dépend via son employeur.

« Moncompteactivite » intègre également une autre possibilité : celle de centraliser sur le CPA ses fiches de paie, dont la dématérialisation a été autorisée depuis le 1^{er} janvier. Les cinq opérateurs offrant aux entreprises cette prestation ont été intégrés sur le site afin de permettre aux salariés de se construire leur base de données de fiches de paie. Un outil prévu pour fonctionner y compris pour les salariés multi-employeurs ou précaires. Pas encore pour les salariés du secteur public pour lesquels cette dématérialisation n'entrera en vigueur que dans un an.

Pour justifier son pari d'une dématérialisation totale du CPA, l'exécutif rappelle que celle de la prime d'activité, loin de réduire l'accès à cette prestation, l'a au contraire renforcé. Aucun autre pays n'a déjà tenté l'expérience d'un tel outil digital. ■

48

HEURES PAR AN

Le droit à formation pour les salariés les moins qualifiés.

« **O**n n'est pas hyper souriant et il y a de quoi. Malheureusement, je ne m'appelle pas Mickaël Lagarde. » À mille lieues de la récente exemption de peine réservée à l'atronne du FMI, le syndicaliste Mickaël Wamen, porte-parole fougueux des ex-salariés de Goodyear, a réservé sa réaction à un millier de militants qui l'attendaient hier, devant le palais de justice d'Amiens. Il a sorti du tribunal, pas un mot aux journalistes venus nombreux assister au délibéré de la cour d'appel. Si la décision de justice est plus clémentine qu'en première instance, la relaxe n'a été obtenue que pour l'un d'entre eux, Hassan Boukri. Pour les sept autres condamnés, les vingt-quatre mois d'emprisonnement, dont neuf ferme, ont fait place à des peines avec sursis. « En première instance, il n'y a pas eu de dialogue entre les huit, s'étonne ironiquement Mickaël Wamen. Et aujourd'hui c'est complètement farfelu. Ceux qui étaient soupçonnés de violence en réunion ont été relaxés, les autres condamnés. Ceux à qui on a rapproché des faits de séquestration ont été relaxés et les autres déclarés coupables. » Pour ces raisons, trois anciens ouvriers copent de deux ou trois mois de peine avec sursis, quand les quatre autres (dont Mickaël Wamen et Reynald Jurek) sont condamnés à douze mois de prison avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve pour abus.



HIER, SUITE AU DÉLIBÉRÉ DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS, MICKAËL WAMEN (2^e À GAUCHE), LE PORTE-PAROLE DES EX-SALARIÉS DE GOODYEAR, A RÉSERVÉ SA RÉACTION AUX MILITANTS VENUS LES SOUTENIR. PHOTO PHOTOPQR/LE COURRIER PICARDIMAXPPP

CRIMINALISATION SYNDICALE

« En nous condamnant, on nous écarte de la lutte »

Devant le palais de justice d'Amiens, plus d'un millier de militants ont hué, hier, la décision de la cour d'appel condamnant à des peines avec sursis sept des huit ex-salariés de Goodyear.

L'Internationale entonnée entre drapeaux flottants et poings levés. « Cette décision est difficilement compréhensible, plaide maître Fiodor Rilov. On ne connaît pas les critères amenant ou non à relaxer concernant la séquestration. C'est le résultat de l'obstination de ceux qui ont lancé cette procédure, c'est-à-dire le gouvernement, puisque les dirigeants de Goodyear avaient retiré leurs plaintes. » Mais, pour l'avocat, il ne faut pas « être dupe du rapport de forces dans le pays » : « Il y a eu des bougés depuis le jugement en première instance. Aujourd'hui, nous avons des relaxes, notamment sur la séquestration. Il faut être lucide : c'est bien le résultat de la bataille menée depuis des mois dans le pays contre la criminalisation de l'action syndicale. Nous les faisons reculer, mais pas assez. Nous allons continuer car nous sommes battus ! » En contrebas du palais de justice, la foule entonne l'Internationale entre drapeaux flottants et poings levés. Notamment Loïc de la Compagnie Jolie Môme, dont le procès est programmé pour septembre. On l'accuse d'avoir malmené un membre de la sécurité du Medef lors du mouvement contre la loi travail. À la tribune avec les « huit de Goodyear », puis derrière eux sur les sièges du tribunal, Loïc reste un fervent soutien. C'est une déception pour tous les camarades sous menace de la justice en ce moment. C'est une condamnation politique pour criminaliser les militants. Mais il n'y a pas d'exemplarité qui tienne pour unepetite.

On ne nous arrêtera pas. Ce n'est jamais une seule personne qui mène une lutte. » Derrière lui, l'ex-Continental Xavier Mathieu s'est emparé du micro d'un journaliste pour imposer la parole de Philippe Poutou, syndicaliste CGT de Ford, mais aussi candidat à la présidentielle sous l'étiquette NPA (Nouveau parti anticapitaliste). « Une logique de répression est en place. Le pouvoir ne recule pas et muselle les gens. Heureusement, il y a des rendez-vous comme aujourd'hui pour discuter ensemble en espérant que ça déclenche une lutte radicale. » Toute la matinée, en attendant le délibéré, une multitude de militants discriminés, condamnés, harcelés ont défilé au micro pour demander plus de soutien et appeler à relayer ces informations rarement diffusées dans les médias. Comme Gaël, de SUD-PIT 92, en procès le 24 janvier, auquel

on reproche une pseudo-séquestration remontant à plus de sept ans. Ou Cédric, d'EDF, Mathieu, le cheminot, David, professeur en ZEP, Ludovic d'Haguenau. Antonin, lui, n'a pas pu s'exprimer : en prison depuis le 18 mai, l'étudiant attend toujours son jugement, interpellé à la suite de l'incendie d'une voiture de police en marge d'une manifestation. Mais pour ces militants la lutte ne s'arrête pas au recensement des arrestations. Soutien de choix, la CGT de Tarbes est venue rappeler la victoire la veille de la polyclinique de l'Ormeau. Et huit organisations CGT viennent de déposer auprès du Conseil d'État une requête contre un décret de la loi travail concernant le référendum en entreprise. Mickaël Wamen, lui, a déjà décidé de se pourvoir en cassation. ●

KAREEN JANSELME

1706 MILITANTS RÉPRIMÉS

Du retraité militant de la CGT PSA condamné à 250 euros d'amende pour « outrage » envers la police à Mulhouse, en février 2016, au procès de dix militants accusés d'avoir dégradé la grille de l'organisation patronale Medef qui se tiendra le 10 février 2017, en passant par le procès contre Loïc de la Compagnie Jolie Môme pour une occupation du siège du Medef... Le syndicat Info'Com CGT a recensé pas moins de 1706 procès, condamnations, poursuites, discriminations et sanctions à l'encontre de militants, manifestants, grévistes et syndicalistes pendant les dix derniers mois sur tout le territoire français.

SER LA COMPARAISON

Blum, Mitterrand, Jospin ont été leur temps accusés de renoncement de faiblesse avant que leurs réformes viennent des références quasi mythologiques. » Olivier Faure (PS).

FRANÇOIS ASENSI PASSE LA MAIN

Le député de la 11^e circonscription de Seine-Saint-Denis (Sevran, Tremblay, Villepinte) ne se représentera pas en juin prochain et restera maire de Tremblay-en-France. Il estime que sa suppléante Clémentine Autain (FG) « réunit toutes les qualités » pour se présenter à sa suite.

Politique & Citoyenneté

MOBILISATION

L'abrogation de la loi travail toujours dans l'air du temps

Si le Sénat a repoussé, hier, l'abrogation proposée par les sénateurs communistes, l'idée de supprimer la loi El Khomri reste au cœur de la campagne présidentielle. Jean-Luc Mélenchon, le candidat de la France insoumise, est venu soutenir cette démarche.

Is ne lâchent rien. La très impopulaire loi travail est entrée en application avec la nouvelle année ? Eoin de désarmer, de céder à la fatalité et au coup de force du 49-3, les sénateurs communistes ont présenté hier une proposition de loi visant à supprimer purement et simplement le texte porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri. Très actifs tout au long de la mobilisation, ils ont ainsi de nouveau fait chemin de la rue jusqu'à l'Hémicycle, sortant banderoles et micros. À 13 heures, la manifestation de soutien à l'appel de CGT était encadrée par sept camions de la CGT devant le Sénat. Sous un énorme ballon, des drapeaux et des pancartes, de nombreux manifestants posants à l'une des lois les plus iniques du quinquennat. Jean-Luc Mélenchon, candidat de la France insoumise soutenu par le PCF, a rejoint dans la foule les sénateurs communistes et leur secrétaire national, Pierre Laurent.



À L'APPEL DE LA CGT, DES CENTAINES DE PERSONNES SONT VENUES SOUTENIR L'INITIATIVE DES SÉNATEURS, HIER. PHOTO: YGUE BEN KARROUM

Des régressions inacceptables » Cette loi est minoritaire. Elle est inefficace noctive. Elle n'a pas été négociée puis a été posée. Le respect de la démocratie exige son abrogation. La défaite est une nécessité historique dans le combat pour un droit du travail digne du XXI^e siècle », a insisté Éliane Assassi, présidente du groupe communiste, publicain et citoyen, devant les manifestants d'abord, les sénateurs ensuite. « Cette loi comprend un grand nombre de régressions acceptables et engage une refonte du Code du travail : inversion de la hiérarchie des normes, abandon du principe de faveur, facilitation des licenciements économiques, faiblissement du rôle des branches, renforcement des accords dits offensifs, atteinte à la médecine du travail », s'est alarmé Dominique Watrin, rapporteur de la proposition d'abrogation.

Si les sénateurs avaient déjà débattu de longues heures l'an passé, à la différence des députés privés de vote, quelques arguments nouveaux ont fait leur entrée. La loi travail a en effet été confrontée au « réel » et se revendique sans cesse Myriam El Khomri : le quotidien la Voix du Nord a décidé de l'utiliser pour licencier 178 des salariés, malgré un bénéfice de plus de millions d'euros en 2015. Les sénateurs communistes n'ont pas manqué de souligner

cet exemple. La ministre, elle, a répondu qu'il était « infondé de rendre la loi travail responsable » de cette situation, précisant que son texte n'ajoutait « aucun nouveau motif de licenciements économiques ». Elle oublie à dessein que son texte en étend les modalités et permet de les déclencher dès une baisse d'activité, fait qui a curieusement été évoqué par la direction de la Voix du Nord.

La ministre s'est ensuite livrée à son habituelle défense de la loi, parlant d'un « texte qui renforce les protections des salariés » et permet le « progrès négocié en faisant confiance au terrain ». Si elle a regretté le « vacarme parfois vain » autour

« Le respect de la démocratie exige l'abrogation de la loi travail. »

ÉLIANE ASSASSI PRÉSIDENTE DU GROUPE COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

d'un texte « otage de considérations éloignées de son sujet », elle a fini par s'enthousiasmer qu'il soit « possible de réformer notre pays par le compromis », oubliant un peu vite l'usage du 49-3 par Manuel Valls. Pierre Laurent le lui a rappelé, estimant que l'ancien premier ministre, en ouvrant le débat sur la légitimité du 49-3, avait « lui-même ouvert le débat sur la légitimité de la loi travail ».

Le grand patronat, en la personne du sénateur Serge Dassault, est heureusement venu à la rescousse : « Un grand nombre d'articles de cette loi sont très favorables aux salariés et à l'emploi. C'est pourquoi je ne comprends pas l'attitude très agressive

des syndicats. Sont-ils encore là pour défendre les salariés ? » s'est-il interrogé Myriam El Khomri, c'est son droit, n'a pas rougi devant ce renfort inattendu. Pas plus qu'en estimant avoir « sanctuarisé les 35 heures ». Mais elle a transformé le débat en art en martelant que « la loi doit protéger la loi venue d'en haut. D'en haut ! », alors même que sa loi brise le Code du travail venu « d'en haut » au profit d'un Code par entreprise. « Dans la situation économique actuelle, le rapport de forces cantonné à l'entreprise ne peut pas être favorable aux salariés », a affirmé le sénateur écologiste Jean Desessard, dont le groupe s'est abstenu. Au final, la proposition d'abrogation a été rejetée par 115 voix contre 25, quatre voix socialistes et une voix radicale se joignant aux vingt voix communistes. ■

AURÉLIEN SOUCHEY

L'avenir du travail humain

En saison

présidentielle, il faut essayer d'imaginer « demain ».

L'économiste Gilbert Cette s'y essaye en faisant le point et quelques propositions sur l'ubérisation du marché de l'emploi.



TÊTE À TÊTE

Charles Jaigu
c.jaigu@lefigaro.fr

Mister Cette nous retrouve à son retour de Chicago, après quatre jours aux rencontres de l'association des économistes américains. Un raout auquel se rendent près de 10 000 chercheurs et professeurs. On y a parlé de la « grande stagnation », avec Larry Summers, ou des nouveaux gisements de croissance, avec le Nobel Angus Deaton. Gilbert Cette croit, comme son ami Philippe Aghion, que nous sommes à une hirondeille d'une nouvelle saison de croissance mondiale. Il suffit que les retombées des innovations technologiques se mettent en place dans les dix ans qui viennent. Il n'accorde pas de crédit aux sombres argures qui annoncent un chômage planétaire de masse dans un monde conquis par les robots et les algorithmes. La littérature économique que regorge de prédictions de ce genre dont il fait l'inventaire. Le premier d'entre eux étant Keynes, en 1930, qui annonce une humanité désœuvrée en 2030. « Chaque fois, de nouvelles activités que personne n'avait prévues se sont substituées à celles qui avaient disparu », nous dit-il, en rappelant l'exemple fameux des porteurs d'eau qui perdirent leur emploi

d'un seul coup quand on creusa dans Paris des canalisations.

Cet économiste en chemise noire et cravate sombre a coécrit en 2014, avec Élie Cohen et Philippe Aghion, un brûlé intitulé *Changer de modèle* (Odile Jacob), dont nous avions parlé dans ces colonnes (voir *Le Figaro* du 10 avril 2014). Ils y expliquaient des choses pas très catholiques pour un électeur de gauche : que baisser les dépenses publiques et augmenter la TVA favoriseraient la croissance, que le smic trop haut nuit à l'emploi, et que l'impôt contre l'inégalité. Pour eux, c'est simple, deux choses à faire pour lutter contre l'inégalité : réformer vigoureusement l'éducation et le marché du travail. C'était à l'époque un signal fort envoyé à François Hollande pour qui ces économistes s'étaient engagés en 2012. Manuel Valls venait d'être nommé. Ce fringant rocardien faisait entrer dans son gouvernement un autre jeune libéral promis à un bel avenir : Emmanuel Macron. Mais trois ans plus tard, Gilbert Cette reconnaît que lui et ses collègues sont « déçus ». Et « déçu » est un euphémisme. Rien n'a été proposé du côté de l'éducation, et la réforme du marché du travail a été sabotée. Depuis, Cette continue de creuser le sillon et garde un rond de serviette à la table de Macron. Il ne crache pas non plus sur les propositions de Fillon, qui ont l'avantage d'être beaucoup plus claires et précises que celles de l'ambigu Macron.



STIEN SORIANO/LE FIGARO

Dans le débat sur l'évolution du marché de l'emploi, les réformateurs estiment que seul le développement exponentiel des indépendants permettra de boussoler un Code du travail qui est resté bloqué en marche arrière, au temps de la « civilisation de l'usine », où il fallait à tout prix protéger l'ouvrier contre un employeur ultradominateur. Le livre que Gilbert Cette a coécrit avec Jacques Barthélémy, avocat et professeur de droit, propose de sortir du paradigme de l'ouvrier façon Boulogne-Billancourt.

Ubérisation de l'économie

Selon les évaluations avancées dans le livre, entre 9 % et 30 % des emplois seront remplacés par des robots dans les trente ans. Pendant un siècle, nous avons construit des processus de production séquentiels, en disposant chaque compétente bien à sa place, tout en cherchant à réduire au maximum le coût de chacune des tâches. Or c'est justement dans ce type d'organisationaylorienne que les robots sont, les meilleurs. Un certain Marx en a fait des tonnes sur cette inhumaine robotisation. Il appelait ça l'aliénation. La possible fin de cette longue période pose la question désormais rituelle : corvées les plus répétitives (et les plus ennuyeuses) ? Réponse : ils pourront se concentrer sur la partie du travail où ils sont indispensables, les activités à forte intensité relationnelle et affective. La société de services, coménergies ou secrétaires, aides à domicile aux personnes âgées, accompagnement des touristes émergents du quatrième âge va structurer le XXI^e siècle, et chaque année un milliard d'individus voyagent en dehors de leur pays.

Mais doucement les basses. Le livre de Cette et Barthélémy fait litière des prophéties d'une révolution brutale par l'ubérisation de l'économie - celle qu'annoncent certains politiques, comme Nathalie Kosluskio-Morizet. Pour le moment, les chiens d'Uber aboient... et la caravane du salariat passe. Car, après des décennies de baisse continue, la part du travail non salarié s'est stabilisée en 2002 autour de 10,7 % de l'emploi total en France (au lieu de 15,5 % en 1990), avant de remonter légèrement à partir de 2008, année de création du statut d'autoentrepreneur. En 2014, il a atteint un modeste 11,5 %. Désormais.

gnier à 11 % de la population active - il représenterait néanmoins un segment à très haut revenu ou croître jusqu'à 20 % de la population active. Le profil actuel de ces indépendants est par ailleurs bien loin des chauffeurs Uber, qui sont en fait « les profétaires de l'économie numérique ». Ces derniers, ajoutent-ils, seront en voie de disparition dans les dix ans. Ce qui explique l'emprisonnement d'Uber à « installer sa marque dans le monde entier, pour être prêt à remplacer ses chauffeurs par des voitures autonomes dès que ce sera possible ».

En moyenne, les travailleurs non salariés sont donc « plus âgés et ont plus fréquemment le bac et encore plus fréquemment un diplôme du supérieur » que les salariés. L'arbre Uber cache donc une vaste forêt de néo-indépendants multi-tâches, même s'ils ont souvent un employeur régulier. À vrai dire, que le jeune ou vieux, livreur ou consultant, il importerait qu'il bénéficie d'un droit du travail et d'une protection sociale convenables ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En d'autres termes, il faut « dépasser le droit du travail grâce au droit de l'activité professionnelle ». C'est ce que propose le minimum de droits s'appliquant universellement. Ce qui permettrait d'englober et de protéger dans un même cadre, anciennes et nouvelles formes d'emploi.

Même si le travail indépendant ne représente finalement dans l'avenir qu'une part très marginale de la population active, sa nature aura complètement changé. Ce ne seront plus des agriculteurs, mais des cadres sup très bien payés. Ces solitaires - ingénieurs, consultants en tous genres - concentreront de hauts salaires, et des sociétés de service proposeront de modestes salaires pour des tâches collaboratives. On attend que Houellebecq nous décrive tout ça. ■

revues barthélémy
liberté 60h

Travailleur
30 XXI^e siècle
l'ubérisation et l'avenir

TRAVAILLER
AU XX^e SIÈCLE
Jacques
Barthélémy
et Gilbert Cette,
Éd. Odile Jacob,
144 p., 19,90 €.

Le CICE n'a pas entraîné de hausses de salaire

CONJONCTURE

Une étude du ministère du Travail conclut que la mesure phare du quinquennat n'a pas été utilisée pour augmenter les rémunérations.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) n'a pas eu « d'effet significatif [...] sur la dynamique des salaires de base depuis 2013 ». C'est la conclusion d'une étude du ministère du Travail (Dares) rendue publique mercredi. Celle-ci est relativement semblable aux résultats auxquels avaient abouti deux laboratoires de recherche mandatés par France Stratégie. Dans des rapports diffusés fin septembre, ces équipes d'économistes estimaient que le CICE n'avait pas eu d'effet sur les salaires ou alors très peu. Les investissements et la compétitivité n'auraient pas non plus été améliorés par ce dispositif qui permet aux entreprises de profiter d'une baisse de leur impôt sur les sociétés égale à 6 % de leur masse salariale pour les rémunérations jusqu'à 2,5 SMIC. En revanche, il est probable que le CICE a eu un effet direct de l'ordre de 50.000 à 100.000 emplois créés ou sau-

vegardés sur la période 2013-2014, selon France Stratégie.

Les économistes du ministère du Travail ont, eux, travaillé sur un échantillon de près de 2.500 entreprises, qu'ils ont étudié entre 2011 et 2015. Comme ils le notent, « les salaires de base ont ralenti en moyenne sur la période d'étude, de 2011 à 2015, et plus particulièrement à partir de 2013. Le ralentissement a été commun à l'ensemble des entreprises quel que soit leur taux d'exposition au Cice ». Néanmoins, « le ralentissement des salaires de base aurait été plus fort dans les entreprises qui ont le plus bénéficié du Cice ».

Maintien des salariés sous 2,5 SMIC

Cela peut paraître contre-intuitif. Mais il est possible que les entreprises aient voulu « maintenir leurs salariés sous 2,5 SMIC afin de continuer à percevoir le CICE ou ne pas les augmenter pour ceux rémunérés juste au-dessus afin de les faire basculer dans la plage d'éligibilité au CICE ». Les chercheurs jugent toutefois qu'il n'est pas encore possible de conclure sur ce point car, selon leurs observations, ce sont les salariés les plus éloignés du seuil du CICE qui ont vu leur rémunération le plus ralentir.

Seule certitude, l'étude rejette « sans ambiguïté l'hypothèse d'une redistribution des montants de Cice perçus par les entreprises sous forme d'augmentations des salaires de base ». — G. C.

La fausse bonne idée du revenu universel

Le revenu universel est devenu la question du moment. Les économistes en débattent avec acharnement. Les politiques l'inscrivent à leur programme. Tour d'horizon de ce dispositif présenté comme un remède miracle en ces temps de chômage de masse mais qui, pour ses détracteurs, revient à abandonner la justice sociale.

L'expérience va être suivie avec la plus grande attention par les économistes car c'est une première. Depuis le 1^{er} janvier, la Finlande a instauré un revenu universel de base. Même si le sujet est débattu depuis de nombreuses années, il n'a jamais été réellement mis en œuvre. Pour cette première tentative, le gouvernement finlandais a décidé de le tester de façon limitée : 2 000 personnes sans emploi, entre 25 et 58 ans, vont recevoir pendant deux ans la somme garantie de 560 euros par mois. Ce revenu forfaitaire remplacera toutes les allocations qu'ils percevaient auparavant. Il continuera à être versé, même si la personne retrouve un emploi. Le gouvernement finlandais pense que ce système permettra d'encourager le retour au travail des chômeurs. Si l'expérience se révèle concluante, le dispositif pourrait être généralisé à partir de 2018.

Avant la Finlande, la Suisse avait aussi commencé à discuter d'un revenu universel de base. Selon une proposition d'initiative citoyenne, il s'agissait d'accorder un revenu mensuel minimum garanti de 2 500 francs suisses (2 330 euros environ) à toutes les personnes, quels que soient leur situation et leur revenu. Le projet soumis à une votation populaire en juin a été repoussé par plus de 75 % des votants.

Mais ce n'est qu'une question de temps, à en croire les partisans du revenu universel de base. Pour eux, le concept finira par s'imposer. En ces temps de crise, alors que les systèmes de protection sociale paraissent à bout de souffle, que la révolution numérique, l'intelligence artificielle, la robotique bousculent tout, que les frontières du travail deviennent de plus en plus difficiles à définir sous la poussée par exemple de l'uberisation, il est urgent, selon eux, de redéfinir toute l'architecture sociale. Le revenu universel de base leur paraît une idée parmi les plus prometteuses pour l'avenir. Ce serait la plus grande révolution de l'économie sociale depuis Beverige, le créateur de la *social security*, différente de la sécurité sociale française, affirment certains. Rien de moins.

Le revenu universel est désormais un sujet imposé chez les économistes. Il a ses farouches partisans et des opposants irréductibles. Le club libéral Génération libre en défend le principe avec énergie. Le collectif Charles-Fourier, animé par le philosophe belge Philippe Van Parijs, en a fait son cheval de bataille depuis des années. Des ONG comme ATD Quart monde militent elles aussi pour l'instauration de ce revenu universel. La fondation Jean-Jaurès s'est convertie à son tour au revenu universel, rejoignant les thèses du mouvement français pour un revenu de base. À droite comme à gauche, les politiques commencent à l'inscrire dans leur programme.

Comment expliquer que des mouvements, se situant parfois aux extrêmes opposés sur l'échiquier politique, se retrouvent pour défendre le revenu universel ? Parlent-ils vraiment des mêmes choses ? Au moment où l'idée devient un des thèmes de la campagne présidentielle, tour d'horizon de tout ce qui se cache vraiment derrière le revenu universel.

Qui sont les concepteurs du revenu universel ?

Le revenu universel est une idée qui vient de loin, de très loin, à en croire certains de ses défenseurs. De Thomas More, disent-ils. Dans son livre *Utopia* (1516), le penseur britannique défendait le principe de procurer à chacun des moyens d'existence. Ce serait le meilleur antidote contre le crime, assurait-il.

D'autres préfèrent considérer le philosophe politique Thomas Paine, seul étranger à avoir siégé à la Convention en 1792, comme le concepteur originel du revenu universel. Dans son livre *La Justice agraire*, celui-ci, poursuivant la pensée rousseauiste sur l'état de nature, envisageait le versement d'une somme, prélevée sur les propriétés foncières, qui serait versée à chaque personne à l'âge de 21 ans, « afin de l'aider à débiter dans le monde », ainsi que le paiement d'une faible rente annuelle à toutes les personnes de plus de 50 ans « afin de les aider à vivre leur vieillesse sans misère ».

Ces références, toujours les mêmes, censées illustrer le fait que le revenu universel s'inscrit dans la droite ligne de la philosophie des Lumières, prônant une plus grande justice sociale, mettent en rage nombre d'économistes plus classiques. Pour eux, cet appel à des penseurs lointains pour défendre un dispositif économique moderne est au mieux une ruse, pour cacher des intentions beaucoup moins avouables. « *La reconstruction d'une filiation plus que contestable sur le plan intellectuel – pour ne pas dire totalement fictive – est en effet une manière de fonder en légitimité des idées qui sont plus récentes qu'on voudrait le faire croire [...]. L'effet premier de l'enracinement de l'allocation universelle dans un passé lointain a pour paradoxale conséquence d'empêcher toute historisation, de porter hors du regard des sciences sociales sa genèse* », soutient le sociologue Daniel Zamora, travaillant à l'université de Cambridge, dans l'ouvrage collectif *Contre l'allocation universelle*.

Car pour de nombreux économistes, le principe de l'allocation universelle a un père unique : il s'appelle Milton Friedman, l'inspirateur du néolibéralisme mis en œuvre par Reagan et Thatcher.

Dès 1947, dans son livre *La Route de la servitude*, l'économiste Friedrich Hayek défend le principe d'une assurance universelle pour garantir « un minimum de nourriture, de vêtements, de protection afin de préserver la santé et la capacité de travailler de chacun » qui pourrait être fournie « en dehors et en plus du système de marché ». Mais il n'en dit pas plus.

En 1962, Milton Friedman reprend l'idée dans son livre *Capitalisme et liberté*. Il propose que l'État verse une allocation à toute personne en dessous du seuil de pauvreté, quelle que soit sa condition, chômeur ou non. Cet impôt négatif, à ses yeux, aurait le mérite d'être plus efficace économiquement, en rendant libre cours au jeu du marché, car elle mettrait fin à toute socialisation des revenus, au système de sécurité sociale et à la bureaucratie.

Nixon tenta d'implanter le dispositif au début des années 1970. En vain. En France, l'idée fut reprise un peu plus tard par Lionel Stoléro, alors conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, qui y voyait lui aussi le dispositif le plus équitable et efficace pour lutter contre la pauvreté. L'idée sera reprise et défendue par des ONG ou des personnalités comme Nicole Notat. Elle sera à l'origine, après de nombreux amendements et changements, de la création du RSA ou de la prime à l'emploi.

Dans son cours au Collège de France (*Naissance de la biopolitique*), Michel Foucault prend aussi la défense d'une allocation universelle, sans distinction entre les « bons pauvres et les mauvais pauvres ». Pour lui, ce système a le mérite de sortir l'individu du contrôle tatillon, arbitraire et inquisiteur de l'État, de supprimer l'approche morale dans l'assistance aux plus démunis.

Cette approche libertaire nourrit tout un courant de la gauche européenne à partir de 1968. Revendiquant la fin d'une gauche étatique et jacobine, elle voit dans le revenu universel un moyen de permettre aux individus d'échapper à l'aliénation du travail et de transformation du système capitaliste. Le philosophe belge Philippe Van Parijs, au sein du collectif Charles-Fourrier, affine dans les années 1980 un peu plus le concept, en prônant la suppression de la Sécurité sociale et son remplacement par un revenu universel distribué à tous, afin de vaincre le chômage et la pauvreté. Le collectif y adjoint la suppression de tous les systèmes de redistribution, de toutes les aides personnalisées, et la recommandation d'une totale dérégulation du marché du travail. Ce qui fait dire aux économistes keynésiens, marxistes et autres, qu'entre les idées libérales et les idées libertaires autour de l'allocation universelle, il n'y a bien souvent qu'une feuille de papier à cigarettes.

Le philosophe André Gorz, un des fondateurs de l'écologie politique, a lui-même beaucoup varié sur le sujet. Dans un premier temps, il s'est dit opposé à la création d'un revenu universel. Puis, après avoir révisé sa conception du travail, jugé que celui-ci ne pouvait plus être un facteur d'émancipation, il s'est déclaré favorable à un revenu d'existence à vie, vu comme moyen de s'affranchir de l'aliénation du travail imposé par le capitalisme. Dans les dernières années de sa vie, il reviendra sur sa proposition, jugeant que le revenu universel présupposait une transformation du système capitaliste qui lui semblait impossible à court terme. Implanter le revenu universel, sans ce préalable indispensable, risquait de conduire à une plus grande précarité des personnes.

Un revenu universel... des revenus universels

« Il y a trois caractéristiques communes à toutes les propositions sur le revenu de base : d'abord il est universel et d'un montant égal pour tous, ensuite il est versé sur une base individuelle, enfin il est accordé de façon inconditionnelle sans contrepartie », énumère Henri Sterdyniak, directeur à l'OFCE. Mais au-delà ?

Car la dénomination a beau être la même, tous ne mettent pas la même chose derrière le revenu universel. Cette confusion se retrouve dans les programmes des candidats de la primaire à gauche, comme l'a souligné Mathilde Goanec (*voir Le revenu universel, ligne de partage des candidats à la primaire socialiste*). Entre ceux qui visent à une simple fusion des aides existantes en une aide unique et ceux qui prônent un revenu garanti à tous, quelle que soit leur situation, il y a dix mille nuances.

Le revenu universel comme outil de simplification administrative

Ce n'est pas la référence à laquelle les économistes et philosophes, défenseurs du revenu universel, pensent spontanément. Mais c'est sûrement celle que les responsables politiques évoquent le plus couramment : beaucoup rêvent d'un système unique, comme ce qui est testé actuellement en Finlande. Un rapport du Sénat, rédigé par Christian Sirugue en 2016, préconisait d'aller dans cette voie en lançant une expérimentation auprès de 20 000 personnes. En parlant d'un revenu d'existence dans son programme, Manuel Valls paraît aussi s'inscrire dans cette logique.

Entre le RSA, l'allocation handicapé, l'allocation parent isolé, la prime à l'emploi, le minimum vieillesse, la France compte dix dispositifs de minima sociaux. Ils sont accordés selon des critères de ressources, de situation familiale, d'emploi. Plus de 4,1 millions de personnes bénéficient de ces aides. L'ensemble représente plus de 30 milliards d'euros par an.

Plutôt que maintenir ce système compliqué et lourd, certains préconisent la création d'une allocation unique, constituée à partir de la fusion de toutes les aides existantes auxquelles pourraient être adjointes, pour certains, l'allocation logement voire les allocations familiales.

Cette prime serait attribuée à « tous ceux qui en ont besoin ». Une condition de ressources est donc bien inscrite.

Tableau 2. Les minima sociaux

	Nombre de bénéficiaires en 2014 (milliers)	Montant en 2015 (euros par mois)*
ASPA (minimum vieillesse)	554	801
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	472	494
AAH	1 041	808+ (179 ou 105)
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	80	404+ (179 ou 105)
RSA-socle	1 899	462**
Prime temporaire de solidarité	28	300
RSO	10	512
Allocation temporaire d'attente (ATA)	54	348
Allocation veuvage	8	602
Total	4 127	

*Pour une personne seule. ** hors forfait logement, y compris prime de Noël.
Source : Drees (2016) : *Minima sociaux et prestations sociales*.

Pour les partisans de cette formule, y compris des ONG confrontées à des situations de grande précarité, ce système présente de nombreux avantages. Il permet d'abord d'atteindre des populations qui sont exclues actuellement des dispositifs d'aide, comme les jeunes qui n'ont pas le droit au RSA avant 25 ans, les étudiants, les inactifs, ou ceux rebutés par la complexité du système (près de la moitié des bénéficiaires potentiels du RSA ne le demandent pas). Les défenseurs de cette proposition soulignent aussi l'avantage de sortir d'un dispositif compliqué, arbitraire et inquisiteur, qui parfois n'autorise aucun recours après un refus.

Cette simplification administrative est ce qui charme de nombreux politiques. Elle leur semble parée de tous les avantages. Que d'économie de temps et d'argent ! Sans compter le retour d'un pouvoir de décision politique : la baisse ou la hausse de cette allocation unique pourrait être décidée d'un seul trait de plume. En ces temps où il n'est question que de rationnement des finances publiques, il est assez aisé de savoir dans quel sens irait la décision.

Certes, le système actuel est complexe et parfois injuste, mais il permet aussi de moduler les aides en fonction des situations. Il retient la situation familiale plutôt que l'individu isolé, répondent les opposants. Ceux-ci redoutent que tout ne soit égalisé par le bas, que tout le monde soit ramené au niveau du RSA. Aujourd'hui, un célibataire au RSA touche 463 euros. En y ajoutant l'aide au logement, cela représente un revenu mensuel de 785 euros. Le minimum vieillesse s'élève à 800 euros par mois plus 300 euros d'aide au logement. Ces sommes sont jugées insuffisantes pour vivre décemment

Le revenu universel vu par la gauche

Préconisant de passer dans une ère du post-capitalisme, qui permettrait de sortir de l'aliénation du travail et de rémunérer de nombreuses activités qui ne sont pas aujourd'hui reconnues à leur juste valeur, des économistes de gauche, très inspirés par les travaux de Philippe Van Parijs, avancent l'idée d'un revenu universel versé à tous, quelle que soit leur situation financière. Des discussions savantes opposent les uns et les autres pour savoir si les enfants devraient y avoir droit ou pas, et à partir de quel âge.

Benoît Hamon s'inscrit dans ce courant de pensée, en proposant un revenu pour tous, quel que soit le revenu. L'égalité étant rétablie par la suite grâce à la fiscalité. Dans le cadre imaginé, tout le système assurantiel de la protection sociale (assurance chômage, assurance maladie) subsisterait. Le financement serait assuré en partie par les économies réalisées grâce à la fusion de toutes les aides existantes et par une rénovation de la fiscalité, notamment avec la création d'une taxe carbone, d'une taxe sur les transactions financières, d'une taxe sur les robots.

Ces changements impliquent des transferts massifs, quasiment impossibles à réaliser, mettent en garde des économistes. « *Pour ne pas dégrader la situation des actuels bénéficiaires des minima sociaux, le revenu universel devrait être au minimum de 785 euros par mois par adulte [...]. La prestation devrait être de 1 100 euros pour les plus de 65 ans ou les handicapés, toujours pour ne pas dégrader leur situation* », relève l'OFCE dans une note de décembre sur le revenu universel. « *Une telle prestation coûterait 588 milliards, soit 43 % du revenu primaire des ménages (1 360 milliards)* », calcule l'institut de conjoncture. Même si des économies sont réalisées avec la disparition des allocations familiales, du RSA, des allocations logement et autres aides, du changement de fiscalité sur le quotient familial – tous fusionnés dans le revenu universel –, cela supposerait des dépenses supplémentaires de l'ordre de « *480 milliards, soit 22 points de PIB, soit encore 35 points de CSG* », estime l'OFCE qui en conclut que la mesure est « *irréaliste* ».

Pour contourner l'obstacle du financement, la fondation Jean-Jaurès préconise quant à elle de mobiliser tous les systèmes assurantiel existants, y compris les régimes de retraite complémentaire. « *Pour 500 euros par mois (336 M d'euros de dépenses, soit 16 % du PIB), le revenu de base peut être financé sans mobiliser les cotisations de la branche vieillesse. Par conséquent, chaque individu pourrait le cumuler avec une retraite. Les branches maladie et famille ainsi que l'assurance-chômage seraient en revanche incluses dans le revenu de base. Enfin, 38 M d'euros de prélèvements obligatoires supplémentaires (près de 2 % du PIB) seraient nécessaires pour équilibrer les finances publiques. Pour 750 euros par mois (504 M d'euros de dépenses, soit 24 % du PIB), le revenu de base peut être financé en mobilisant l'ensemble des dépenses actuelles de protection sociale, branche vieillesse incluse, sans prélèvements obligatoires supplémentaires et en dégagant un excédent budgétaire de 14 milliards d'euros, qui peut permettre d'anticiper la hausse tendancielle du revenu de base* », calcule-t-elle.

Une folie pour Jean-Marie Harribey, professeur d'économie à l'université Bordeaux IV et farouche opposant à l'allocation universelle. Remplacer la protection sociale existante par un revenu universel ne pourrait, selon lui, qu'aggraver la pauvreté et les inégalités. Tout le système de protection sociale serait démantelé. Ce serait la porte ouverte à tous les fonds de pension pour les plus riches. Quant à verser un revenu universel tout en conservant la protection sociale existante, cela lui paraît impossible. « *Sur la base des chiffres les plus généreux (entre 800 et 900 euros par mois), on arrive à doubler les sommes distribuées : 1 320 milliards d'euros par an. Ce qui correspond à la totalité du revenu disponible des ménages en France. Par quel coup de baguette magique tout le revenu disponible des ménages pourrait-il être socialisé ?* » interroge-t-il.

Le revenu universel vu par les libéraux

« *Le revenu de liberté* ». C'est sous cette appellation que Marc de Basquiat et Gaspard Koenig, animateurs du club libéral Génération libre, ont repris l'idée de Milton Friedman d'un impôt négatif. Dans leur proposition, chaque adulte a le droit à la même somme (450 euros,

soit l'équivalent du RSA en 2014). Mais il ne recevrait que la différence de cette somme, le Liber et le montant de l'impôt dû (la Libertaxe). Si le montant de l'impôt est supérieur à la somme de base, le contribuable n'a à payer que la différence. Ce dispositif, selon ces concepteurs, est le plus efficace pour ne pas perturber les mécanismes de marché.

Le « *revenu de liberté* » s'élèverait dans leur calcul à 470 euros par mois pour les adultes. Il serait financé par un impôt uniforme (*flat tax*) de 23,5 % sur l'ensemble des revenus y compris du patrimoine. Il se substituerait à l'impôt progressif en vigueur ainsi qu'à tous les prélèvements obligatoires. Naturellement, toutes les aides existantes (minima sociaux, prestations familiales, etc.) seraient supprimées.

Revenu disponible moyen par mois en euros et par ménage			
	Liber	Insee	Ecart
Ménage le moins bien loti	933	1 024	- 91
Ménage suivant (n° 2)	1 179	1 543	- 364
Ménage suivant (n° 3)	1 415	1 818	- 403
Ménage suivant (n° 4)	1 679	2 061	- 382
Ménage suivant (n° 5)	1 999	2 398	- 399
Ménage suivant (n° 6)	2 377	2 725	- 348
Ménage suivant (n° 7)	2 842	3 114	- 272
Ménage suivant (n° 8)	3 398	3 509	- 111
Ménage suivant (n° 9)	4 199	4 318	- 119
Ménage le mieux loti	9 030	7 658	+ 1 373
Moyenne	2 905	3 016	- 111

Source : Insee, Dacqribat et Morisy

© Les dangers du Liber. Denis Clerc

Passant au crible leurs propositions et les comparant aux enquêtes sur les revenus des ménages réalisées par l'Insee, l'économiste Denis Clerc établit un constat détonnant dans son article sur « *Les dangers du Liber* ». « *Le résultat est sans appel : seul le dernier dixième de la distribution [les plus hauts revenus – ndlr], celui qui est le mieux loti sort gagnant. Avec le Liber, il voit son revenu disponible moyen par ménage augmenter de 18 % [...]. En revanche, tous les autres dixièmes sont perdants : - 9 % pour le premier [les plus pauvres – ndlr], - 24 % à - 13 % pour les cinq dixièmes suivants.* » En d'autres termes, le revenu universel préconisé par Génération libre, censé lutter contre la pauvreté, reviendrait à effectuer un transfert massif vers les plus hauts revenus, en supprimant de surcroît tous les filets de sécurité pour les plus fragiles et les plus démunis.

De l'émancipation à l'aliénation

Le sujet revient à chaque débat sur le revenu universel. À un moment ou à un autre, il est toujours question du surfeur de Malibu. Ce fameux surfeur est au centre d'une controverse entre le philosophe américain John Rawls – qui a nourri tout le courant néolibéral sur la

justice en substituant l'idée d'équité à celle d'égalité – et Philippe Van Parijs. Pour John Rawls, le revenu universel ne peut être un encouragement à l'oisiveté : il ne saurait être question de verser un revenu à une personne qui a fait le choix de ne pas travailler et de ne faire que du surf à Malibu. Pour Philippe Van Parijs, le revenu universel doit être versé à tout le monde, sans considération de son utilisation, sans jugement moral.

La question reste pendante. Pour certains économistes, le revenu universel est un moyen d'émancipation, un premier pas vers une société où le travail n'est plus obligatoire, une première ébauche vers la sortie d'un capitalisme productif. Grâce à lui, la contribution de chacun à l'enrichissement collectif dans l'emploi ou hors emploi pourrait être enfin reconnue. Les travaux artistiques, ceux réalisés dans les associations, les coups de main apportés dans l'intérêt général seraient ainsi valorisés, avance Baptiste Mylondo, professeur à Sciences-Po Lyon.

D'autres soulignent que grâce au revenu universel, les salariés retrouveraient un pouvoir de négociation face au patronat qu'ils ont perdu depuis la persistance du chômage de masse. Rassurés par ce revenu universel attribué sans conditions, ils auraient la possibilité de refuser les travaux les plus pénibles, les plus dangereux, les moins payés. Les employeurs seraient obligés de composer, de proposer des améliorations.

« *Galéjades* », rétorquent les opposants au revenu universel. Loin de renforcer le pouvoir de dire non, celui-ci risque au contraire de pousser encore plus vers des emplois au rabais, arguent-ils. Le revenu universel, soulignent-ils, serait bien en deçà du seuil de pauvreté (établi autour de 1 000 euros environ). Son niveau serait insuffisant pour subvenir au strict nécessaire, d'autant que toutes les aides annexes (aide au logement, gratuité des cantines ou des crèches, etc.) seraient appelées à disparaître. Les bénéficiaires du revenu universel seraient donc dans l'obligation de trouver des emplois d'appoint. Des emplois d'autant plus précaires et mal payés que les employeurs, avertis de l'existence du revenu universel, en défalqueraient le montant. En d'autres termes, ils redoutent que le revenu universel ne se transforme en une subvention généralisée des entreprises, les aidant à abaisser encore le coût du travail.

« *Les femmes risquent d'être particulièrement pénalisées* », avertit Hélène Périvier, professeur à Sciences-Po Paris. Elle voit en effet dans le revenu universel un grand danger pour la cause des femmes, les revendications d'égalité hommes-femmes. Avec le revenu universel, les femmes au foyer toucheraient elles aussi un revenu. Une vieille revendication de la droite. Ce qui pourrait apparaître comme une reconnaissance du travail domestique, un facteur d'indépendance, a toutes les chances devenir un piège. En ces temps de chômage de masse, ce dispositif pourrait pousser les femmes à renoncer à travailler à l'extérieur, à rentrer à la maison. Quant aux mères élevant seules leurs enfants, qui constituent déjà les catégories les plus fragiles de la société, elles risquent d'être encore plus pénalisées puisque le revenu universel serait versé sans que soit prise en compte la situation familiale.

L'abandon de la justice sociale

Derrière tous ces débats, les détracteurs du revenu universel ne peuvent s'empêcher de voir un nouvel assaut, l'ultime mise à sac des principes de justice sociale par un néolibéralisme qui avance masqué. « *Prôner l'instauration d'une allocation universelle, c'est abandonner la lutte contre les inégalités* », assure Daniel Zamora. Il ne s'agit plus, souligne-t-il, de mettre en place une politique qui cherche l'égalité mais de rendre supportable la pauvreté sans remettre en cause les inégalités les plus criantes.

La création du revenu universel entérine simplement le fait que la société accrédite la fin du plein emploi, du salariat. Cette idée est d'ailleurs largement contestée par Jean-Marie Hurrey qui relève qu'en dépit de tous les débats sur la fin du travail, le salariat constitue encore 90 % des emplois dans le monde occidental. Le déclinisme, selon lui, vise à faire accepter la précarisation, le creusement des inégalités, et enterrer l'idée du partage du temps de travail, d'une meilleure répartition des revenus. Ce qui revient selon lui à « *entériner la fracture entre ceux qui peuvent s'insérer dans les sphères de la société et ceux qui seraient exclus de l'une d'entre elles, celle du travail validé collectivement* ».

Tous les opposants au régime le relèvent : le revenu universel est imaginé pour que le système reste inchangé. À une exception près : la protection sociale. Le revenu universel constitue un véritable travail de sape contre les systèmes sociaux et de redistribution instaurés après la Seconde Guerre mondiale. Tous les projets de revenu universel prévoient ce démantèlement accepté de la Sécurité sociale, supposée à bout de souffle, de l'impôt progressif, des services publics. Au système reposant sur les principes de solidarité, d'égalité de redistribution familiale, on prévoit de substituer un dispositif individualisé, sans mécanisme de compensation. Il ne s'agit plus de constituer une société. L'individu est laissé seul, isolé face au reste du monde.

« Le problème du débat sur le revenu de base, c'est qu'il passe le plus souvent à côté des vrais enjeux, et exprime à dire vrai une conception au rabais de la justice sociale. Si nous voulons vivre dans une société juste, alors il faut formuler des objectifs plus ambitieux, concernant l'ensemble de la répartition des revenus et de la propriété, et par là même la répartition du pouvoir et des opportunités. Notre ambition doit être celle d'une société fondée sur la juste rémunération du travail, autrement dit le salaire juste, et pas simplement le revenu de base. Pour aller vers le salaire juste, il faut repenser tout un ensemble d'institutions et de politiques complémentaires les unes des autres : les services publics, et notamment l'éducation ; le droit du travail et des organisations ; le système fiscal », écrit Thomas Piketty sur son blog.

Mais tous ces débats essentiels restent occultés par le revenu universel. Plutôt que s'en tenir à une pensée magique, à un remède miracle, il serait peut-être temps de s'attaquer aux vraies questions sur les inégalités et la justice sociale.

Martine ORANGE

Les employeurs publics seront rappelés à l'ordre par circulaire sur la durée légale du travail

- **La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, publiera "fin janvier ou début février" une circulaire qui rappellera aux employeurs publics l'obligation légale de 1 607 heures de travail par an. En 2015, les agents du secteur public déclaraient une durée de travail inférieure de 10 % à celle de la sphère privée, selon le ministère du Travail.**

Dans la fonction publique, la règle, c'est 35 heures. Les employeurs publics vont être rappelés à l'ordre sur le temps de travail effectif de leurs agents. Selon des informations obtenues par la rédaction d'*Acteurs publics*, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, devrait publier, "fin janvier ou début février", une circulaire rappelant le principe d'une obligation légale de travail de 35 heures par semaine, soit 1 607 heures par an.

Toujours en cours de validation du côté de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), cette mesure réglementaire a "pour objet de rappeler et de clarifier les règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique", confie son entourage. Les dérogations, comme le travail de nuit, devraient être exclues de ce rappel aux employeurs.

L'annonce de cette publication intervient alors même que les organisations syndicales et les employeurs publics devaient se réunir en fin d'année 2016 pour donner suite au rapport du maire UDI de Sceaux, Philippe Laurent, relatif au temps de travail dans la fonction publique. Une réunion finalement repoussée à une date qui n'est toujours pas connue.

Pratiques variables d'une administration à l'autre

Remis à la ministre de la Fonction publique en mai 2016, le rapport de Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), pointait des pratiques très différenciées d'une administration à l'autre et relevait, sur les années 2013-2014, une durée de travail inférieure de 1,4 % dans le secteur public par rapport à la sphère privée (1 584 heures par an dans la fonction publique contre 1 694 dans le secteur privé). Sur le sujet, Philippe Laurent préconisait notamment de "rappeler le principe d'une obligation annuelle de travail de 1 607 heures".

Des chiffres plus récents, publiés par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), à partir d'enquêtes déclaratives, montrent, pour

l'année 2015, que la durée annuelle de travail à temps complet était, en moyenne, de 1 526 heures dans le secteur public et de 1 688 heures dans le privé. *“Soit un écart de 10 % (162 heures). On est très en dessous du seuil légal”*, précise l'économiste François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques

Bastien Scordia

À Polytechnique, on fourbit les armes cryptographiques pour parer aux cyberattaques

- La cryptologie, science de la protection et de l'authentification des communications et des identités, fait l'objet de recherches à l'École polytechnique, présentées le 12 janvier, en vue de déjouer de futures cyberattaques. Une réflexion qui arrive à point nommé alors que la puissance publique est confrontée au traitement et à l'ouverture de données personnelles.

Message de service : cet article va parler de "la plomberie de l'Internet". Des arcanes technologiques, qui assurent (ou pas) la sécurité de nos systèmes d'information et de nos objets connectés. Pour y guider les néophytes – et parce que "*l'innovation est le seul moteur de la prospérité*" –, le président de l'École polytechnique, Jacques Biot, a réuni plusieurs chercheurs de l'X, le 12 janvier, autour du thème : "Défi sécuritaire : renforcer la confiance dans les technologies numériques".

Depuis l'Antiquité, les hommes cryptent leurs messages les plus confidentiels. À l'heure où la cybercriminalité est au cœur de l'actualité, rien de plus naturel que de pousser et complexifier les techniques de cryptographie pour s'en prémunir.

"*Rappelez-vous du 21 octobre dernier*", illustre Benjamin Smith, chargé d'enseignement au département d'informatique de l'École, en allusion à un événement sans précédent dans l'histoire de l'Internet, qui a vu pendant plusieurs heures 12 millions d'objets connectés attaquer et paralyser Dyn, l'un des services d'adresses les plus importants.

Attaque de grille-pain connectés

"*Pour attaquer Dyn, il faut quelque chose de vraiment grand. Or là, c'était une armée de petites choses : des boxes Internet, des babyphones, des caméras et même des frigos et grille-pain connectés...*" relate le jeune chercheur. En somme, "*beaucoup d'innocents avec très peu de puissance chacun ont pu rendre inutilisables tout à la fois Amazon, Twitter, Paypal, Spotify, CNN, le New York Times et le Wall Street Journal*". Rien que ça.

"*Pour protéger un objet, il faut contrôler la communication entre les objets et les personnes. Il faut aussi assurer les identités des personnes et des machines, ainsi que l'authenticité des messages*", explique Benjamin Smith. Le chiffrement permet de partager un secret entre deux personnes qui détiennent une clé, c'est-à-dire un numéro de 40 chiffres. Sans cette clé, le message émis ressemble à du bruit aléatoire incompréhensible.

Mais comment se mettre d'accord sur une clé sans avoir établi une première communication sécurisée auparavant (ce qui est loin d'être le cas sur Internet) ? *“La méthode consiste à cacher les clés secrètes dans la solution de problèmes mathématiques très difficiles : les énoncés de ces problèmes peuvent alors être transmis ouvertement, et la sécurité de la communication repose alors sur la difficulté à les résoudre par un adversaire extérieur.”*

Tout est toujours “crackable”

L'objectif de ces problèmes (qui utilisent des courbes elliptiques dont les points ont une algèbre propre – message de service) est donc d'être faciles à construire et à vérifier, compacts à énoncer pour être intégrés aux objets connectés... et pratiquement impossibles à résoudre. Un domaine dans lequel l'École polytechnique possède une grande expertise à l'heure actuelle.

“Nous avons l'espoir que ces clés s'implantent dans des futurs objets connectés qui constitueront les smart cities de demain”, explique Benjamin Smith. Même si *“tout est toujours « crackable »”,* nuance-t-il. *“Il faut juste payer un nombre d'opérations et de calculs suffisant pour sécuriser un système, en utilisant les meilleurs algorithmes.”* Autrement dit, ce travail est sans cesse à remettre sur le métier.

De son côté, Pierre-Yves Strub, maître de conférences au laboratoire d'informatique de l'X, identifie plusieurs raisons aux failles de certains algorithmes qui subissent des attaques : en premier lieu, une erreur de programmation. *“Par exemple, lorsqu'on envoie deux fois la même information, le programme les utilisera de manière interchangeable et sera susceptible de renvoyer cette information ultérieurement en livrant une partie plus large de sa mémoire”,* illustre le chercheur.

La faille peut également résulter de *“canaux cachés”*, c'est-à-dire d'une erreur dans le chiffrement, dans l'authentification ou encore dans le temps de réponse (qui peut, rien qu'en une milliseconde de retard, causer la fuite d'une partie des informations).

Anonymiser des données n'est pas une garantie

Les recherches de Pierre-Yves Strub se focalisent sur la conception et l'implémentation d'outils formels *“d'aide à la construction et la vérification de preuves de sécurité”*, à travers la vérification assistée par ordinateur. Objectif *“à long terme”* : fournir les méthodologies nécessaires pour la production certifiée de standards cryptographiques présentant des garanties de sécurité fortes dans des modèles d'attaques malveillantes.

Dernière faille identifiée par le chercheur de l'X : le mauvais traitement des données, *“par exemple lorsqu'un algorithme de filtrage libère une partie des données personnelles d'utilisateurs d'un service”*. Données qui, une fois croisées à d'autres, peuvent facilement être *“désanonymisées”*.

Le futur Système national des données de santé (SNDS), qui rassemblera au printemps prochain pas moins de 1,2 milliard de feuilles de soins, 500 millions d'actes médicaux et 11 millions d'hospitalisations par an, en recourant à la pseudonymisation des informations, présentera-t-il alors suffisamment de garanties ?

Interrogé par *Acteurs publics*, Pierre-Yves Strub met en garde : *“Anonymiser des données et les lâcher dans la nature est un vrai risque et il y a de quoi être inquiet. Si l’anonymisation des données est la solution retenue pour les publier, il n’existe aucune garantie pour que ces données ne soient pas désanonymisées.”*

Le ministère de la Santé n’a *“pas encore”* pris attache avec l’École polytechnique à ce sujet, selon son président. Mais il est peut-être encore temps de le faire.

Soazig Le Nevé

LE CICE N'A PAS TIRE LES BAS SALAIRES VERS LE HAUT

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Dans les entreprises particulièrement bénéficiaires du CICE, les bas salaires ont faiblement progressé. Une étude du ministère du Travail tente de comprendre s'il s'agit d'un effet "trappe à bas salaires" dû au CICE ou d'une conséquence de la faible revalorisation du Smic.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) n'a eu aucun effet dynamique sur les salaires d'après une récente étude de la Dares (service statistiques du ministère du Travail). Autrement dit, comme le reconnaît d'ailleurs le Medef, les entreprises ont préféré, du moins dans un premier temps, utiliser ce crédit d'impôt pour améliorer leur taux de marge. Il aurait pu en aller autrement. De fait, comme le souligne l'étude ce crédit d'impôt pouvait inciter les entreprises à « *augmenter l'emploi ou les salaires, à baisser leur prix, à investir ou à accroître leur résultat d'exploitation* ». C'est donc plutôt cette dernière voie qui a été choisie.

La Dares s'est notamment appuyée sur un échantillon de 2.300 entreprises sélectionnées avant et après 2013 et suivies pendant au moins quatre années et sur un panel de 5.000 autres qui ont été suivies, cette fois, durant au moins 3 années. Il en résulte donc pour reprendre les termes exacts de l'étude "que les résultats ne mettent pas en évidence d'effet significatif du CICE sur la dynamique des salaires de base depuis 2013".

**UN CRÉDIT D'IMPÔT SUR LA MASSE
SALARIALE JUSQU'À 2,5 SMIC**

Rappelons que le CICE est un avantage fiscal accordé aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (ou sur le revenu) d'après leur bénéfice réel, entré en vigueur en 2013. Il est assis sur la masse salariale et correspond ainsi pour les entreprises à une baisse indirecte du coût du travail. Ce crédit d'impôt correspondait à 4% de la masse salariale pour les salaires jusqu'à 2,5 Smic en 2014 (sur la masse salariale de 2013), taux passé à 6% de la masse salariale en 2015 et 2016 puis à 7% depuis le 1er janvier 2017. Avec sa montée en charge, il réduit de 20 milliards d'euros environ le coût du travail des entreprises.

Or, il apparaît que les salaires de base ont ralenti en moyenne sur la période d'étude, 2011 à 2015, et plus particulièrement à compter de 2013. Ce ralentissement a été commun à l'ensemble des entreprises, quel que soit leur taux d'exposition au CICE.

LES SALAIRES ONT MOINS AUGMENTÉ DANS LES ENTREPRISES DAVANTAGE CONCERNÉES PAR LE CICE

Mais, paradoxe apparent, les salaires de base auraient cependant davantage ralenti dans les entreprises les plus concernées par le CICE. Comment expliquer ce phénomène ? L'étude avance l'hypothèse de « l'effet trappe à bas salaires ». En d'autres termes, en raison du seuil très important du dispositif à 2,5 Smic - au-dessus de ce seuil la rémunération n'est plus prise en compte dans le calcul du CICE - les entreprises pourraient maintenir leurs salariés sous 2,5 Smic afin de continuer à percevoir le CICE, ou ne pas les augmenter pour ceux rémunérés juste au-dessus afin de les faire basculer dans la plage d'éligibilité au CICE, à l'occasion de la revalorisation du Smic.

Cependant, la Dares souligne que des éléments absolument pas liés au CICE pourraient aussi expliquer pourquoi le ralentissement de l'évolution du salaire de base a été plus important dans les entreprises particulièrement concernées par le CICE.

L'EFFET DU RALENTISSEMENT DU SMIC

Ainsi, par nature, les entreprises très exposées au CICE sont aussi celles dans lesquelles les salaires sont les plus faibles et où le nombre de salariés concernés par les revalorisations du Smic est le plus élevé. Or, sur la période observée, de 2011 à 2015, le Smic a ralenti de façon importante : ses augmentations sont passées de 3% en moyenne sur 2011 et 2012 à 0,7% de 2013 à 2015, notamment du fait de la faible inflation. D'après la Dares, cet « effet Smic » jouerait donc davantage sur la progression des salaires de base que « l'effet trappe à bas salaires » du CICE.

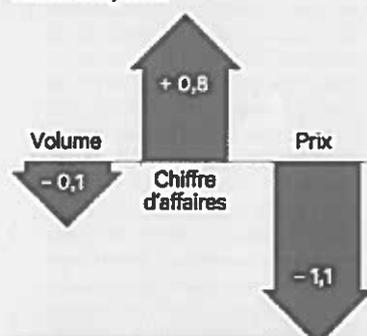
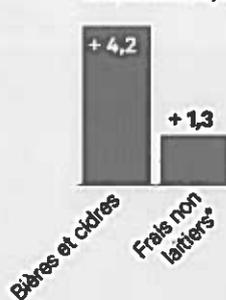
DISTRIBUTION

La France sur le chemin de la déconsommation

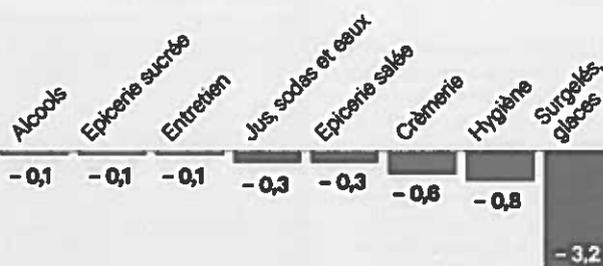
- Les ventes de produits de grande consommation ne progressent plus en volume.
- Pourtant, dans les supers et les hypers, les prix ont encore baissé de 1,1 %.

Grande distribution : les principales tendances de 2016

Variation, en %

Les rayons gagnants...
Variation en % volume

...et perdants



* En libre-service

• LES ÉCHOS • / SOURCE : IRI WORLDWIDE / PHOTO : SHUTTERSTOCK

Philippe Bertrand
pbertrand@lesechos.fr

Officiellement, la consommation tient en France malgré les séquelles de la crise financière de 2008. Mais les premiers chiffres que « Les Echos » se sont procurés sur les ventes de produits de grande consommation (PGC) en 2016 montrent que la consommation de masse entre dans une spirale négative. La « déconsommation » sonne à la porte des supers et des hypers.

Selon les dernières indications de l'Insee, la croissance aura pourtant été d'environ 1,3 % en 2016, la consommation elle-même a crû de 1,6 % et les ventes du commerce de détail ont progressé de 1,1 %, comme l'ont rappelé ce jeudi les dirigeants de Procos, la fédération des enseignes du commerce spécialisé. Mais, derrière ces données qui agglomèrent aussi bien les abonnements téléphoniques que les achats de paquets de cigarettes, et incluent la création de nouvelles surfaces de vente qui se

poursuit malgré tout, se cache une tendance qui affecte les courses du quotidien.

Selon l'Institut IRI, la consommation en volume des PGC et des produits frais a légèrement baissé en 2016. Avec un chiffre de -0,1 %, susceptible d'évoluer encore un peu avec les dernières remontées issues des magasins de hard discount, on est à l'épaisseur du trait et on peut parler de ventes « étales ». Mais les experts commencent à évoquer la déconsommation, au moins pour certaines catégories de produits.

« Moins d'alcool, les consommateurs français sont de plus en plus sobres. Moins de pain, moins de produits d'origine animale, notamment la viande rouge. D'autres produits de base comme le lait et les produits laitiers sont également impactés, et le tout dans un contexte de "food bashing" de plus en plus fréquent », relève Gaëlle Le Floch, directrice des études stratégiques chez le panéliste Kantar Worldpanel. « Le marché de l'hygiène-beauté est confronté à un

enjeu de volume avec des acheteurs moins fréquents. Ses produits sont de moins en moins prioritaires pour les Français, qui vont vers moins de sophistication, plus de naturel », ajoute-t-elle. Le repli se confirme aussi pour les colas, les jus de fruits ambiants, les anisés. Seule ou pres-

Les circuits de distribution dits alternatifs, comme les petites épiceries ou les marchés de plein air, progressent.

que la bière tire son épingle du jeu. Hors de l'univers des PGC, l'habillement est à -1,8 % et la chaussure à -4 %.

Pour mieux souligner l'aspect inédit de la situation, les experts d'IRI notent qu'en moyenne, sur les dix dernières années, la consommation en volume des PGC avait pro-

gressé de 0,7 %. En 2016 encore, la seule croissance démographique a entraîné une hausse des volumes de produits achetés de 0,4 %. Il faut bien nourrir les bébés. Mais les adultes mangent décidément moins.

Heureusement, ils mangent mieux et ils achètent donc des produits plus chers. C'est le bio, les produits locaux issus des PME. Les circuits de distribution dits alternatifs comme les petites épiceries ou les marchés de plein air progressent aussi. Ainsi, le marché des produits de grande consommation a tout de même gagné 0,8 % en valeur en 2016. Mais la hausse était de 2,4 % par an au cours de la dernière décennie. Signe des temps, la consommation n'est plus une affaire de prix. En 2016, la déflation a été de 1,1 % et cela fait trois ans que les distributeurs rendent 1 milliard d'euros aux consommateurs. On gaspille donc moins, on privilégie la qualité. Les spécialistes appellent cela l'« économie », fille naturelle de l'économie et de l'écologie. ■

L'écart entre Carrefour et Leclerc se resserre

Selon Kantar Worldpanel, le premier distributeur de PGC en France n'a que 0,3 point de part de marché d'avance.

Quand on ajoute des promotions à des prix de fond de rayon déjà les moins chers du marché, on gagne des clients. C'est la martingale de Leclerc, qui, en 2016, selon les données du panéliste Kantar Worldpanel, a encore gagné 0,4 point de part de marché, à 20,7 %. Carrefour, leader historique de la grande distribution en France, a suivi un chemin quasi inverse, abandonnant 0,5 point, à 21 %. Le pari de Michel-Edouard Leclerc de faire accéder l'enseigne créée par son père au rang de numéro un tricolore pourrait être gagné dans les mois à venir si les tendances se poursuivent et que les courbes se croisent.

Le débat s'ouvrirait alors pour savoir qui est le vrai premier distributeur français. Les dirigeants de Carrefour argueraient que le panel Kantar sous-pondère le poids des magasins de proximité que le groupe, dirigé par Georges Plassat, exploite par milliers contrairement aux coopérateurs Leclerc. Les successeurs de Marcel Fournier et des

Les parts de marché de la grande distribution

En % des produits de grande consommation et frais, en valeur

	2015	2016	Ecart en points
Groupe Carrefour	21,5	21	-0,5
			▼
Groupe E.Leclerc	20,3	20,7	+0,4
			▲
Groupe Intermarché	14,4	14,4	=
Groupe Casino	11,5	11,5	=
Groupe Auchan	11,1	10,9	-0,2
			▼
Groupe Système U	10,3	10,4	+0,1
			▲
Lidl	4,9	5,2	+0,3
			▲
Groupe L. Delhaize	3,3	3,3	=

• LES ÉCHOS • / SOURCE : KANTAR WORLD PANEL

frères Delforey expliqueraient aussi que leurs grands hypermarchés ont de vastes rayons non alimentaires que ce panel, dédié exclusivement aux produits de grande consommation et aux produits frais, ne prend pas en compte. Ces chiffres n'en décrivent pas moins une tendance. Celle-ci est néanmoins à nuancer. Carrefour a racheté Dia il y a deux ans, a fermé une centaine de magasins et a passé les autres sous ses enseignes de proximité. Cette transformation est en cours. Si l'on exclut Dia, le groupe Carrefour a gagné 0,3 points de part de marché en 2016.

Derrière ce duo de tête, les autres distributeurs tiennent leur place. A l'exception du groupe Auchan, qui perd 0,2 point, confirmant ses difficultés à sortir de la monoculture des grands hypermarchés. En rachetant Promodès, Carrefour a su, lui, faire le virage de la proximité. On notera enfin que, outre Leclerc, et dans une moindre mesure Casino (+0,1), seul Lidl progresse. L'ancien hard discount tire profit de son repositionnement vers le « soft discount ». Toujours des produits à marques propres, mais dans une atmosphère plus cosy. Lidl démontre aussi que la publicité intensive paie. — P. B.

3 QUESTIONS À...

OLIVIER HUMEAU Directeur général d'IRI France

« On voit le poids
des discours
sur le "manger sain"
ou la lutte
contre le gaspillage »



DR

Propos recueillis par
P. B.

● **Assiste-t-on
à un changement des modes
de consommation ?**

Certaines évolutions, dont on voit des signaux faibles perceptibles depuis plusieurs années, commencent à se concrétiser. Il est tout à fait inédit que les ventes soient à peine étales en volume alors que l'on a encore rendu plus de 1 milliard d'euros aux consommateurs cette année avec la guerre des prix, que selon l'Insee le pouvoir d'achat a crû de 1,5 %, et enfin que la croissance démographique a eu un impact positif de l'ordre de 0,4 % sur les achats. Clairement, les gens consomment moins, mais consomment mieux. Le phénomène dit de « premiumisation » prouve que les clients réinvestissent les économies réalisées avec les produits en baisse sur des produits plus chers, à plus haute valeur ajoutée.

● **Comment s'explique
cette tendance ?**

Il y a de toute évidence un effet crise. Certains achètent moins par obligation économique. Mais on voit surtout le poids des discours institutionnels sur le « manger sain » et la lutte contre le gaspillage. Cela se traduit notam-

ment par l'explosion du marché du bio, + 20 % cette année. Le « food bashing », entretenu par les médias et qui fait suite aux crises alimentaires passées, entretient une méfiance persistante. La montée en gamme est aussi liée aux politiques d'offre des grandes surfaces : les enseignes compensent la dégradation de marge sur les produits stars de l'industrie en développant l'espace accordé aux produits plus spécifiques tels que ceux des PME ou les produits locaux qui conservent, eux, une bonne rentabilité.

● **La consommation est-elle
condamnée à décliner ?**

Non, il n'y a pas de fatalité. Les enseignes comme les industriels doivent développer des offres plus innovantes, plus attrayantes. Le succès de la bière montre qu'il n'y a pas un rejet massif des grandes marques internationales. Pour les distributeurs, il faut passer d'une logique de formats en silo – hyper, super, etc. – à une logique de maillage de points de contact avec le consommateur. Aujourd'hui, un consommateur moyen fait ses achats de produits de grande consommation 26 fois par mois, dont trois à quatre fois seulement dans une grande surface. C'est la logique du multi-canal. ■

3 QUESTIONS À...
LAURENCE-ANNE PARENT

Senior Partner du cabinet Advancy

« L'acte d'achat
est vécu
comme une corvée »



DR

Propos recueillis par
Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Le consommateur achète moins parce qu'« il s'ennuie » dans les magasins, selon Laurence-Anne Parent, du cabinet Advancy.

● Pour la première fois en 2016, la vente de produits de grande consommation a diminué en dépit de la baisse des prix et des promotions. Comment l'expliquez-vous ?

On arrive au bout d'un modèle. Il ne suffit plus de lancer des nouveaux produits et de faire du discount pour faire des volumes. On sent de plus en plus que l'acte d'achat est vécu comme une corvée. Les consommateurs rechignent à faire la queue, à fréquenter des magasins où il y a trop de monde. Le drive n'est pas convivial. Les délais de livraison ne conviennent pas toujours. Bref, le plaisir a disparu de l'acte d'achat.

● A qui la faute ?

A trop se concentrer sur la guerre des prix et sur le combat pour les parts de marché, les enseignes ont oublié le client. Elles appliquent toujours les mêmes méthodes, qui ont fait leurs preuves mais manquent aujourd'hui de souffle. Pourtant, on voit bien que les consommateurs réagissent au chan-

gement. Chaque fois qu'ils y trouvent du plaisir, ils sont prêts à dépenser plus. Les barrières qui protégeaient les grandes marques sont tombées. Et dans tous les secteurs, maquillage, alimentation, jouet, on voit émerger des nouvelles méthodes.

● D'où viennent les initiatives de ce type ?

Elles sont souvent le fait de petites entreprises, qui commencent par tester leurs idées sur un petit pourcentage de population avant de lancer leurs produits. Un fabricant de jeux de société comme Asmo-

« Dans tous les secteurs, de nouvelles méthodes émergent. »

dée est un bon exemple des nouvelles tendances. Les choses sont en train de bouger dans l'alimentation aussi. De nouveaux concepts sont à l'étude pour recréer l'achat plaisir. C'est ce que cherche à faire Franprix avec ses magasins Mandarine, qui proposent du snacking, la possibilité de se faire son jus d'orange frais. Le fromager Bel l'a bien compris. Il a acheté Pom'Potes et s'est lancé dans le snacking sain. Si Danone a acquis Michel et Augustin c'est aussi dans l'idée de capter de nouveaux modes de fonctionnement. ■

La Poste prête à recruter 3 000 facteurs

D'ici à 2020, la distribution du courrier représentera moins de 50 % de leur temps de travail.

MATHILDE VISSEYRIAS
@MVisseyrias

SERVICES En discussion depuis fin octobre à La Poste, le projet d'accord sur l'amélioration des conditions de travail et l'évolution des métiers des facteurs a fait l'objet, ce jeudi, d'une dernière réunion de négociation entre la direction et les syndicats. Pour être adopté, le projet doit réunir au moins 30 % des voix syndicales. Il prévoit notamment l'embauche de 3 000 facteurs en CDI en 2017, contre 1 500 habituellement. Il fixe aussi les nouveaux contours d'un métier en plein bouleversement.

« Si l'accord est signé, nous allons pouvoir anticiper les changements d'organisation du travail des facteurs, en tenant compte de la montée en puissance des nouveaux services », insiste Philippe Dorge, directeur général du courrier à La Poste. L'accord prévoit d'ores et déjà une fonction nouvelle, celle de « facteur service expert », formé pour réaliser des prestations plus complexes, comme l'installation de la TNT.

Recyclage de papiers

La négociation avec les syndicats avait été ouverte par la direction à l'autonomie, en vue de désamorcer le malaise social à La Poste, secouée par des suicides ou tentatives de

suicides. Elle s'est focalisée sur le métier de facteur, 73 000 personnes qui distribuaient 18 milliards de lettres en 2008, plus que 12,5 milliards en 2015 et probablement 9 milliards en 2020.

« Facteur est un métier d'avenir, qui sera plus polyvalent, affirme Philippe Dorge. D'ici à 2020, nous prévoyons qu'un facteur réalise trois prestations de services par jour en plus de distribuer le courrier, contre 0,4 aujourd'hui. » Déjà, les facteurs ne consacrent plus que 75 % de leur temps à distribuer du courrier. À l'horizon 2020, ce sera moins de la moitié. En plus de livrer des Collissimo ou des catalogues, rendre des services de proximité lors de visites à domicile ou dans des entreprises

Facteur est un métier d'avenir, qui sera plus polyvalent

PHILIPPE DORGE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU COURRIER

les occupera de plus en plus. Depuis plusieurs années, La Poste mène des tests aussi variés que la livraison de médicaments et le relevé des compteurs. Des expérimentations restent locales, comme le portage de pain ou de pressing.

En revanche, depuis juin, 140 000 candidats au permis de conduire ont passé leur Code de la route à La Poste, grâce à des facteurs ou des guichetiers. Un succès national. La Poste mise aussi sur la « silver économie ». L'entreprise vient de lancer « Veiller sur mes parents » - une visite à domicile de cinq à dix minutes en moyenne par le facteur -, à l'attention des partículteurs. Avec « Proxi Vigie Urbaine », les facteurs peuvent signaler aux communes des anomalies sur la voie publique (nid-de-poule...).

Mais le service le plus développé s'appelle Recy'go, du recyclage des papiers de bureaux pour les PME. Il a représenté 9 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier (+50 % par rapport à 2015). Déjà 4 500 contrats ont été signés et 56 000 tonnes de papier collectées depuis quatre ans. Ensemble, tous ces services ont généré 40 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 (17 millions en 2015). Objectif visé : 200 millions en 2020. ■

Pourquoi une simple grippe met les hôpitaux en hypertension



SOUS-EFFECTIF, CONDITIONS DE TRAVAIL... LES PERSONNELS FONT FACE MAIS CRAQUENT. REPORTAGE À GONESSE.

SAU

Adrien Loubert/Photo Focus

Ouvert à la fin du printemps 2016, le nouvel hôpital de Gonesse (Val-d'Oise) évoque un immense et rutilant paquebot, prêt à vaincre les pires tempêtes. Sauf que, dans la salle des machines - le service des urgences -, son équipage est déjà à bout : médecins et infirmières se disent « épuisés, démoralisés, incapables de répondre dignement aux besoins des patients ». La faute à l'épisode de grippe sévère qui touche le pays depuis trois semaines ? En partie, mais pas seu-

lement, répondent ces professionnels qui dénoncent le manque de lits disponibles, un sous-effectif médical patent et une organisation très perfectible. « Les hôpitaux aujourd'hui sont face à une situation de tension, mais ils ne sont en aucun cas débordés », a tenté de rassurer jeudi la ministre de la Santé, deux jours après avoir reconnu que ces mêmes établissements avaient atteint « les limites de leurs capacités ». Aux urgences, les limites sont, là, toutes proches. ●●●

Lire la suite de notre article page 4

L'événement

GRIPPE : UN MÉCHANT VIRUS

Cette année, le virus de la grippe est de type A (H3N2), soit le cousin de celui qui avait contribué, il y a deux ans, à une surmortalité de 18 000 personnes. « C'est un virus particulièrement dangereux pour les sujets fragiles », pointe Daniel Lévy-Bruhl, responsable de l'unité infections respiratoires et vaccination à Santé publique France.

784 000

C'est le nombre de personnes qui ont consulté un médecin pour une grippe depuis le début de l'épidémie. 53 sont décédées en réanimation à l'hôpital.



HÔPITAL

Aux urgences de Gonesse, un quotidien devenu ingérable

Malgré ses locaux flambant neufs, l'hôpital de cette ville du Val-d'Oise fait partie des 192 établissements « en tension » répertoriés par le ministère. Une surchauffe qui n'a que peu à voir avec la grippe, soulignent ses personnels, mais plus avec un manque patent de lits et de personnel.

« Suite de la page une

Même si elle assure que « l'hôpital fait face » et que « tout le monde est sur le pont », la directrice Catherine Vaucoussant reconnaît des difficultés. « Nous subissons un aléa épidémique très fort en ce début d'année, alors que nous avons aux urgences un effectif médical insuffisant, de l'ordre de quatre équivalents temps plein. Les deux conjugués rendent la prise en charge des patients très difficile. » Pour tenter d'y remédier, une réunion était convoquée jeudi avec l'ensemble des personnels concernés. Une de plus, car en réalité, c'est depuis début décembre que l'établissement enchaîne les « cellules de crise » quotidiennes pour tenter de réduire un en-

gorgement devenu permanent. Broncholites, probablement liées à la pollution intense qu'a connue l'Île-de-France en décembre, gastro-entérites et, maintenant, grippe, dont le virus serait particulièrement agressif cette année... Il n'est pas rare, ces derniers temps, que les urgences de Gonesse accueillent jusqu'à 175 patients par jour. « Or, au-delà de 140, on est déjà au point de rupture », accuse Mohamed Farid, délégué CGT de l'hôpital et par ailleurs candidat PCF dans la 8^e circonscription du Val-d'Oise.

27 heures sans voir un médecin

Rencontrées mercredi, petites et grandes mains de ce service ouvert 24 heures/24

et 7 jours/7 témoignent d'une même voix d'un état de surchauffe ininterrompu, avec des conséquences lourdes pour les personnels comme pour les patients. « Au moment où je vous parle, nous avons quelqu'un qui attend depuis 27 heures de voir un médecin, raconte Lynda Maandi, aide-soignante. Et pourtant, il ne s'agit pas de la journée la plus difficile de la semaine. L'autre soir, je suis rentrée chez moi, des personnes âgées attendaient sur leur brancard. Je suis revenue le lendemain à 11 heures, elles n'avaient pas bougé. On n'a jamais imposé aux patients des temps d'attente aussi longs. »

Cette école de la patience se fait-elle au moins dans des conditions dignes, au sein

de ce bâtiment de 80 000 m²? Pas vraiment, à en croire les personnels, qui ont tous à la bouche ce mot fort : « maltraitance ».

« Dans la salle d'attente, quand il y a affluence, les brancards sont collés les uns contre les autres, il y a à peine 20 centimètres entre les patients. Il nous arrive de faire les changes dans ces conditions... Pour préserver l'intimité ou éviter les risques de contagion, il y a mieux », relève Rachid Yazigi, médecin urgentiste. De fines lunettes noires posées sur un regard fatigué, son collègue Mourad Machou abonde. « Parfois, quand c'est trop tendu à l'accueil, je vais voir les patients et je leur dis : "écoutez, que ceux qui peuvent aller voir un médecin de ville ou rentrer chez

UN PERSONNEL EN SOUFFRANCE

« L'ensemble du personnel des urgences est en souffrance. Nous ne pouvons accepter qu'on nous laisse dans des conditions de travail aussi difficiles, voire dangereuses (...) pour la prise en charge des patients. » Un texte lu lors du dernier CHSCT extraordinaire convoqué à l'hôpital de Gonesse, vendredi dernier.



LES URGENCES DU NOUVEL HÔPITAL DE GONESSE. PHOTO JULIEN JAULIN/HANSLUCCAS

70 %
DES HOSPITALISATIONS
POUR GRIPPE
CONCERNENT DES
PERSONNES ÂGÉES DE
80 ANS ET PLUS.

eux le fassent, parce que là, on est désolé, mais on n'a tout simplement pas les moyens d'accueillir tout le monde. » Une phrase que le médecin aurait pu prononcer lundi soir dernier, quand il est arrivé pour sa garde de 24 heures : « Il y avait 49 personnes en attente, vous vous rendez compte ? On n'avait plus assez de brancards pour les mettre. Et l'infirmière d'accueil était en pleurs. »

« Impression de faire de l'abattage »

Des situations récurrentes qui peuvent entraîner l'aggravation de l'état des patients mais aussi peser sur la lucidité des médecins eux-mêmes. « Avec un tel rythme, les risques d'erreur sont décuplés. On peut faire un mauvais diagnostic qui va mettre le patient en danger », craint le Dr Machou. Lequel voit là un problème structurel qui a peu à voir avec la grippe. Pour le prouver, il sort son téléphone de sa poche, afin d'y retrouver les plannings de l'été dernier : « Voilà : entre le 12 juillet et le 23 août, j'ai enchaîné 24 heures de garde et 24 heures de repos, non-stop. Un jour sur deux, pendant un mois et demi... C'est intenable. » Ce sera pourtant le rythme de son collègue, le Dr Bulent Kara, cette semaine. Et même plus : avec trois gardes de 24 heures, plus une journée « classique » de 10 heures, l'urgentiste aura cumulé en sept jours pas moins de 82 heures de présence... Pas étonnant, dans ces conditions, que les candidats ne se bousculent pas pour répondre aux

offres d'emploi émanant de l'hôpital. Celui-ci espère pourtant « concrétiser bientôt quelques plates d'embauches », assure Catherine Vauconsant.

Jeudi, la directrice de l'hôpital l'a indiqué aux personnels, promettant aussi un travail rapide sur les « lits d'aval », ces places qui permettent l'hospitalisation des patients qui le nécessitent, après le passage aux urgences. Pour augmenter ces disponibilités, la ministre a demandé aux responsables d'établissement de ne pas hésiter à « déprogrammer » des opérations prévues, comme le prévoit le dispositif Hôpital en tension (lire p. 6). « Les déprogrammations ? Une mesure qui ne réglera pas le fait que les professionnels, ici, ont l'impression de faire de l'abattage et le vivent très mal », fustige Mohamed Farid. Un mal-être que la directrice n'a pu que reconnaître lors de la réunion de jeudi, acceptant l'idée d'une enquête paritaire sur le sujet, réclamée par les délégués syndicaux.

Une enquête qui ferait bien de commencer par un long processus d'écoute de personnels, avant d'en venir à des « propositions concrètes », que tous réclament aujourd'hui. « Avec les horaires qu'on nous impose et les salaires qu'on a, on ne serait pas là si on n'était pas passionnés par notre métier, témoigne Violaine Pablon, infirmière. Mais aujourd'hui, on n'en peut plus, et on vient travailler à reculons. Il faut que cela change. »

ALEXANDRE FACHE

« Les 100 000 lits fermés nous manquent aujourd'hui... »

ENTRETIEN Pour ce responsable de la CGT-Santé, l'épidémie révèle les carences d'un système étranglé par les coupes budgétaires et inadapté aux besoins d'une population vieillissante.

Pourquoi le système de santé est mis à mal par cette épidémie de grippe ?

CHRISTOPHE PRUDHOMME Notre système est tellement dégradé qu'il n'est plus capable de répondre à une banale épidémie de grippe. Il n'y a plus assez de médecins généralistes, plus assez de lits d'hôpitaux. La ministre dit que ces derniers sont en nombre suffisant. Elle se moque du monde ! Nous en avons fermé 100 000 ces dernières années. Ils nous manquent aujourd'hui. Par ailleurs, le personnel dans les établissements hébergeant des



Christophe Prudhomme
Porte-parole
de l'Association
des urgentistes
de France

personnes âgées dépendantes est insuffisant. À titre d'exemple, le taux d'encaissement en Allemagne est deux fois plus élevé. Alors, forcément, quand une personne âgée a un problème, on est obligé de l'envoyer aux urgences.

Quelles sont les conséquences à court terme de cette épidémie ?

CHRISTOPHE PRUDHOMME Sous la pression, un grand nombre d'hôpitaux ont déprogrammé des hospitalisations prévues. Cela a forcément des conséquences sur la santé des patients. Par ailleurs, les malades de la grippe sont parfois accueillis dans des conditions ne permettant pas de les soigner correctement. Une part de la surmortalité liée à cette épidémie serait évitable si on pouvait hospitaliser rapidement les patients les

plus fragiles dans des lits adaptés au lieu de les laisser des heures sur des brancards dans des couloirs pleins de courants d'air. On est dans une situation inacceptable pour un pays riche qui se targuait, il y a une quinzaine d'années, d'avoir le meilleur système de santé au monde.

Quelles sont les conséquences pour le personnel ?

CHRISTOPHE PRUDHOMME Les gens n'en peuvent plus. On sort de presque deux ans de tension permanente. On a eu les attentats, l'épidémie de grippe l'hiver dernier, la coupe d'Europe de foot, quelques jours de chaleur cet été durant lesquels on était déjà en difficulté. Et voilà que, très précocement et en pleine période de fêtes, arrive cette épidémie. Il y a un ras-le-bol, une colère monstre. Des médecins urgentistes démissionnent et on risque demain de ne même plus pouvoir ouvrir certains services d'urgence faute de médecins.

Quelles sont les solutions ?

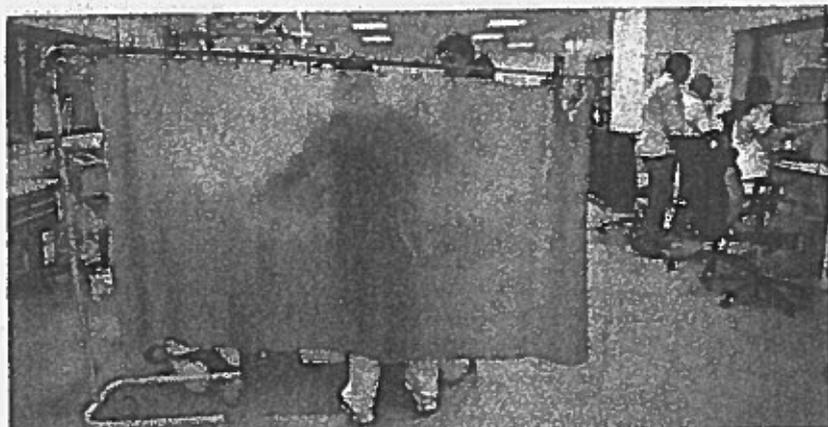
CHRISTOPHE PRUDHOMME Il faut former beaucoup plus de médecins, surtout des généralistes, et réguler leur installation dans le territoire. La pratique individuelle de la médecine libérale ne correspond plus ni aux besoins ni aux aspirations des jeunes. On a besoin de centres de santé avec des médecins salariés qui ne s'occupent pas de gestion. Il faut aussi rouvrir les hôpitaux de proximité, arrêter de fermer des lits. L'hôpital doit s'adapter aux besoins du XXI^e siècle qui sont ceux d'une population vieillissante parmi laquelle se développent des pathologies chroniques. Cela implique la possibilité de séjours à l'hôpital que n'offrent pas le tout-ambulatoire et la médecine technicienne qu'on nous vante. Il faut sortir de la logique de la santé business et revenir sur l'idée que l'État ne doit assurer qu'un service minimum de la santé. »

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
CAMILLE BAUER

LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE APPELLE À REFONDER LE SYSTÈME DE SANTÉ

La Fédération hospitalière de France (FHF), qui regroupe l'ensemble des établissements publics de santé, a appelé jeudi à tirer les enseignements de la crise. Elle souligne que l'ampleur prise par l'épidémie de grippe révèle un défaut d'anticipation mais aussi « les limites de la politique de suppression de lits et d'économies au rabot ». Les hôpitaux publics ont été contraints, ces dernières années, de réduire massivement ce nombre de lits, déplore la FHF, qui rappelle que « l'objectif cible du plan triennal était de 16000 suppressions. Au-delà de la nécessité d'améliorer la couverture vaccinale, elle estime que l'amélioration du lien entre médecine de ville et hôpital est indispensable pour mieux faire face à ce type de crise. Elle souhaite aussi une nouvelle régulation qui permette de répartir les contraintes entre acteurs publics ou privés. »

L'événement



LES HÔPITAUX PUBLICS, MANAGÉS COMME DES CLINIQUES PRIVÉES, NE PEUVENT PLUS FAIRE FACE À L'ARRIVÉE MASSIVE DE PATIENTS, NOTAMMENT EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE. PHOTO JULIEN JAULIN/HANSLUCKAS

SÉNAT

« Les virus se moquent de la loi du marché »

Personnels soignants et syndicalistes de l'hôpital public ont dénoncé, jeudi, les suppressions de lits avant la tenue d'un débat au palais du Luxembourg.

L'été, il fait chaud. L'hiver, il fait froid. Et les gens tombent plus malade que le reste de l'année. Seule constance : la qualité des soins régresse inlassablement, se sont indignés jeudi les sénateurs communistes, juste avant un débat sur l'avenir de l'hôpital qu'ils ont demandé au palais du Luxembourg. « Ce bien précieusement frappé de plein fouet par des mesures d'austérité, par des fermetures d'établissements, de services, par des suppressions de personnels et de lits », a dénoncé Eliane Assassi, présidente du groupe Communiste, républicain et citoyen, lors d'une conférence de presse à laquelle participaient personnels soignants et syndicalistes de l'AP-HP.

« La ministre ne peut pas dire qu'elle découvre qu'il y a des épidémies de grippe en hiver », a enchaîné Rose-May Rousseau de la CGT, avant de fustiger de façon générale le traitement de l'hôpital public durant le quinquennat : « Les virus n'en ont rien à faire des lois du marché et du capital. Quand ils tombent sur des populations où les politiques de santé n'ont pas été menées, ils font d'autant plus mal. » Un problème structurel dans la gestion de l'épidémie de grippe ainsi qu'un souci de philosophie générale ont été dénoncés par les participants, alors qu'une coupe de 3 milliards d'euros de 2015 à 2017 et la suppression de 22 000 postes en trois ans sont prévus par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, selon les syndicats.

« L'accès aux soins est un besoin, un droit qu'il faut garantir »

« À l'Hôtel-Dieu, nous avons perdu 300 lits en 2012 et 2013, à cause d'une optique uniquement financière et foncière. En Île-de-France, le flux bloqué aux urgences est dû au manque de lits d'aval, et on continue à en supprimer », a dénoncé Grazziella Raso, de la CGT.

« Évidemment qu'un service public doit avoir des lits vides », pour faire face en cas d'épidémie, a pointé André Grimaldi. « Mais les budgets votés par les parlementaires mettent délibérément l'hôpital public en déficit et en situation de course à l'activité, poursuit le professeur. Dès lors, on en vient à se demander quels sont les soins rentables et à les privilégier. Les directeurs sont devenus des managers, qui programment au maximum des capacités, jouent la concurrence, ne répondent plus à des besoins mais gagnent des parts de marché. La logique de faire fonctionner l'hôpital public comme une clinique privée est folle. Il faut mener le débat en entier : est-ce que la concurrence en santé permet d'obtenir la qualité des soins au plus bas coût ? »

« CE PLAN D'URGENCE, ALORS QUE LE PIC DE CONTAGION N'EST PAS ATTEINT, MONTRÉ BIEN QUE TROP DE LITS ET DE MOYENS ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS », A ESTIMÉ LAURENCE COHEN, SÉNATRICE PCF.

Les sénateurs communistes ont bien leur avis sur la question. « L'hôpital n'est pas un lieu de rentabilité, sans quoi la santé serait une marchandise, ce qui aboutit à une médecine privée, qui écarte les plus faibles et se consacre aux privilégiés, alors que l'accès aux soins est un besoin, un droit qu'il faut garantir », développe la sénatrice PCF Laurence Cohen. Inquiète, tout comme Sylvie Lefelle de la CGT, du programme de groupements hospitaliers de territoire qui va « aspirer les hôpitaux de proximité sans cohérence médicale et renforcer la désertification », elle a fustigé une ministre qui salue les personnels pour leurs « efforts dans les moments tragiques tout en leur retirant des moyens ensuite ».

Jean Vignes, de SUD santé, très critique à l'égard de la ministre et de la direction de l'AP-HP, a estimé que « le langage que l'on nous renvoie aujourd'hui est un langage de morts. Il n'y a plus d'êtres humains, que des chiffres », avant d'annoncer la tenue d'une manifestation nationale et intersyndicale avec FO et le CGT le mardi 7 mars. »

AURÉLIE SOUCHAYRE

GOVERNEMENT

Les autorités minimisent leur rôle

Marisol Touraine et Martin Hirsch préfèrent polémiquer sur la vaccination des soignants.

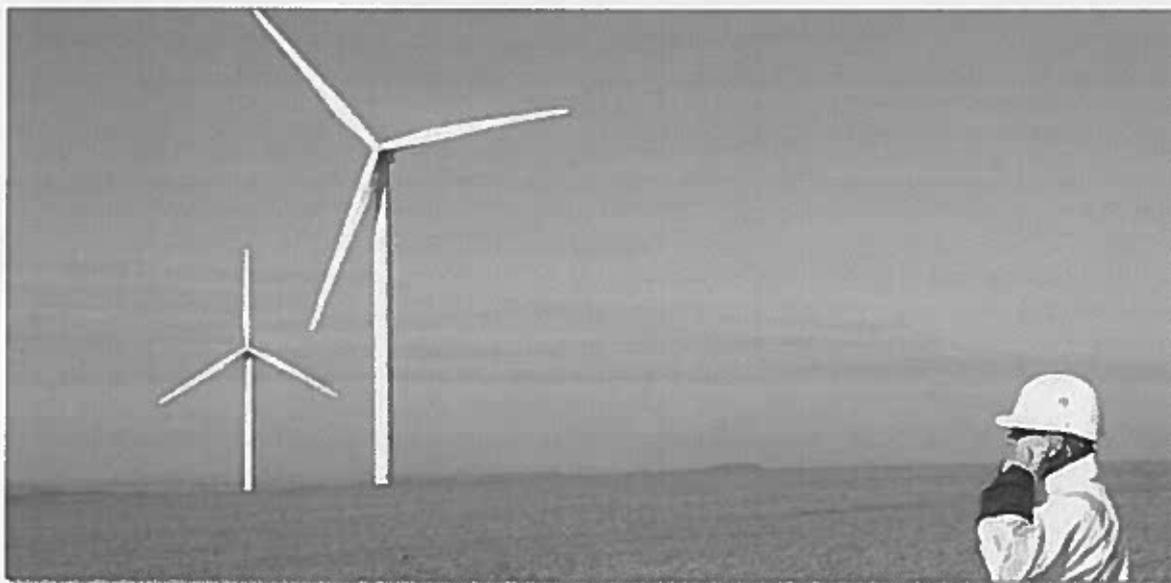
À la sortie de leur rencontre avec le chef de l'État, jeudi matin, Marisol Touraine, la ministre de la Santé, et Martin Hirsch, le directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), affichèrent les mines rassurantes de ceux qui ont la situation en main. Oubliées, les déclarations alarmantes de la veille. La « pression » liée à l'épidémie s'est un peu « relâchée » grâce aux mesures d'urgence, a expliqué la ministre, qui avait évoqué, mardi, des services d'urgence « aux limites de leurs capacités » et « la perspective d'un bilan probablement lourd ». Ces derniers jours, 192 hôpitaux ont déclenché le plan Tension-3, qui aboutit à ouvrir des lits supplémentaires, à rappeler du personnel en congé, à transformer des lits d'hospitalisation de jour en hospitalisation permanente. À Paris, sur les 39 établissements de l'AP-HP, 5 ont déprogrammé des opérations pour accueillir les patients supplémentaires, a précisé Martin Hirsch. Peu importe la multiplication des témoignages inquiets, notamment des urgentistes. « Nous ne sommes pas dans une situation de déstabilisation mais de forte mobilisation », a insisté le directeur de l'AP-HP. Manque-t-il des lits d'hospitalisation ? Pas à ses yeux, alors même que la Fédération hospitalière de France déplore la suppression de 16 000 de ces derniers. L'épidémie a-t-elle été assez anticipée ? « La grippe ne dépose pas de préavis », rétorque le responsable de l'AP-HP qui, comme Marisol Touraine, préfère déplacer la responsabilité sur les soignants, trop rétifs, selon eux, à la vaccination contre la grippe... »

SYLVIE DUCATTEAU

(Publiif)

FRANCE : 1 MILLION D'EMPLOIS A PORTEE DE MAIN GRACE AU CLIMAT

DOMINIQUE PIALOT



Avec « Un million d'emplois pour le climat » publié ce 12 janvier, un collectif inédit de syndicats et d'associations sociales et environnementales propose de concilier lutte contre le changement climatique et lutte contre le chômage. Un programme qui devrait susciter l'intérêt des candidats à l'élection présidentielle...

« No jobs on a dead planet ». La campagne «Un million d'emplois pour le climat » fait écho à ce leitmotiv de la confédération syndicale internationale. Née en Grande-Bretagne, elle se décline déjà en Afrique du Sud, au Canada, en Norvège, au Portugal et dans l'Etat de New York. En France, elle résonne comme un clin d'œil à la promesse du Medef de créer un million d'emplois en échange de la baisse des charges incluse dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle est portée par un attelage inédit d'organisations environnementales et sociales et de syndicats soutenu par la Fondation Heinrich Böll France, parmi lesquels l'association altermondialiste Attac, la Fédération syndicale unitaire (FSU), le Réseau action climat (RAC), la Confédération paysanne, Emmaüs, Alternatiba... Leur objectif commun : tordre le cou aux idées reçues opposant transition énergétique et emploi et travailler à une meilleure articulation entre une politique climatique ambitieuse, la protection des salariés menacés et le renforcement des opportunités sur le front de l'emploi.

**DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER UNE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE**

Le volume d'emplois évoqué résulte notamment des travaux de l'économiste Philippe Quirion effectués en 2013 sur la base du scénario négaWatt et prévoyant 632.000 emplois nets en 2030. En 2012, l'Organisation internationale du travail (OIT) chiffrait à 60 millions les emplois générés par la transition écologique, tandis que dans son scénario "100 % énergie renouvelable" de 2016, l'Ademe tablait sur 896.000 emplois.

Le million du slogan correspond à une création nette d'emplois additionnels d'ici à 2020 résultant de 446.000 emplois détruits (essentiellement dans les secteurs les plus polluants tels que l'automobile, le bâtiment, les produits pétroliers, l'abandon du nucléaire, du fret routier ou de l'agriculture traditionnelle intensive) et de 1,5 million de nouveaux emplois créés. Sans surprise, ces derniers sont issus des branches traditionnelles de la transition écologique, telles que la rénovation énergétique (350 000 emplois) et les énergies renouvelables (330 000). Mais les auteurs vont au-delà de ces estimations qui constituent aussi le socle de la croissance verte vantée par la ministre de l'Ecologie. Ils y ajoutent le recyclage et la réparation de biens domestiques, l'agriculture paysanne, les transports en commun, et plus original, des secteurs que les auteurs estiment essentiels à l'avènement d'une transition écologique socialement juste : la recherche-développement scientifique, l'action sociale (dont l'accompagnement des ménages en précarité énergétique), l'accompagnement des petites et moyennes entreprises et des collectivités dans la transition énergétique ou encore l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, ils ne visent pas la croissance du PIB, mais plutôt, sans en chiffrer l'impact, une tendance à la diminution du temps de travail.

EMPLOIS AIDÉS, FONCTION PUBLIQUE ET RECONVERSION

Côté création d'emplois, une part significative est du ressort du secteur public : 250 000 emplois aidés labellisés "transition écologique" et 100 000 emplois «transition écologique» dans la fonction publique. Dans le privé, qui pourrait créer 650 000 emplois, les auteurs préconisent de conditionner le soutien à la création d'emplois de qualité.

La formation professionnelle est l'un des leviers essentiels identifiés dans ce rapport. Elle seule peut en effet éviter des oppositions à la transition énergétique avant tout fondées sur la question de l'emploi, telles que celles suscitées par le projet de fermeture de la centrale de Fessenheim ou encore l'éco-taxe poids-lourds en Bretagne. Pas question de faire la transition énergétique sur le dos des salariés des secteurs menacés. C'est pourquoi la reconversion doit être anticipée et territorialisée. Sans oublier la question du financement de ces formations dispensées aux salariés des secteurs les plus menacés au cours de la période de transition...

Globalement, les auteurs, qui évaluent à 105 milliards d'euros en vitesse de croisière en 2020 le coût annuel de ces emplois, affirment que les sources de financement ne manquent pas. Ils citent notamment les sommes correspondant à la fraude et à l'évasion fiscale, la suppression des niches fiscales favorables aux énergies fossiles, l'instauration d'une véritable taxe sur les transactions financières, les recettes de la taxe carbone, la réorientation des flux monétaires finançant aujourd'hui des activités nuisibles à l'environnement...

PAS UN "PETIT LIVRE ROUGE ET VERT"

Autant de pistes qui nécessitent une volonté politique claire, laquelle fait pour l'heure largement défaut. Pour autant, si les auteurs entendent apporter leur pierre au débat public, ce rapport, qui constitue la première pierre d'une campagne qui s'inscrit dans le temps long, n'est pas « un petit livre rouge et vert », souligne Maxime Combes, économiste du mouvement Attac. Il s'agit avant tout de créer un « fort mouvement citoyen », grâce à des propositions issues d'associations qui n'avaient jusque là pas l'habitude de travailler ensemble. En dépit de la proximité des élections présidentielles, ils ne prévoient pas d'interpeller directement les candidats, mais espèrent bien susciter l'intérêt de quelques-uns. Quant à l'échelon idéal pour mener campagne, s'il reconnaît une difficulté à faire travailler ensemble des États membres européens aux situations et aux enjeux si différents, Maxime Combes table en revanche sur une appropriation par les collectivités locales des pistes évoquées dans l'étude.